

CHRS - Arc En Ciel

Service Insertion

297 Avenue de l'Industrie

66000 Perpignan

Tel : 04.68.61.13.87

Mail : aec@acal.asso.fr

Bilan d'activité

2024

Agir contre les exclusions



Sommaire

Indicateurs CHRS

Introduction.....	1
I. Présentation de la structure	3
1.1 Rappel historique	3
1.2 Missions de l'établissement et le contexte législatif	5
1.3 Le personnel	6
1.4 Les services mutualisés sur l'établissement	10
II. Bilan quantitatif	10
2.1 La procédure d'admission et les demandes d'admission	13
2.2 Les admissions en 2024.....	14
2.3 Les personnes hébergées en 2024 (correspond aux personnes déjà présentes en 2023 dont la prise en charge s'est poursuivie en 2024)	18
2.4 Les sorties.....	24
2.5 Solutions à la sortie et motifs.....	25
2.6 Durée Moyenne de Séjour.....	26
2.7 Comparatif éléments d'accompagnement Entrées / Sorties	27
III. Bilan qualitatif	31
3.1 L'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social	31
3.2 L'insertion sociale.....	33
3.3. La prise en charge psychologique	36
3.4. La prise en charge par l'éducateur socio-sportif	39
3.5 L'insertion professionnelle	40
3.6 L'accès au logement	42
3.7 Soutien parentalité et petite enfance	43
IV. Les sorties et animations en 2024	50
Vignette clinique	58
Conclusion.....	62

INDICATEURS CHRS

	Indicateurs CHRS	2024	2023	2022	Evolution 2022-2024	
Population prise en charge	Nombre de personnes prises en charge	101	92	107	Chiffres stables depuis trois ans	
	Proportion enfants / adultes	50% Adultes	50% Adultes	56% Adultes	Chiffres stables depuis trois ans	
		50% Enfants	50% Enfants	44% Enfants		
	Tranche d'âges représentative des adultes accueillies	36/45 ans	36/45 ans	36/45 ans	61 % sont dans la tranche d'âge 26/45ans (12% 18/25 ans, 20% 26/35 ans et 41% 36/45 ans)	
	Proportion des personnes accompagnées d'enfants de moins de 3 ans	20%	23%	32%	Baisse des familles accueillies avec des enfants de moins de 3 ans	
	Bénéficiaires de la protection internationale	12%	12%	23%	Hausse du nombre de bénéficiaires	
	Proportion / à l'ensemble des adultes des personnes souffrant de troubles liés à la santé mentale	24 % des adultes accueillis	29 % des adultes accueillis	34 % des adultes accueillis	Chiffres établis pour la 1ere fois en 2019 et qui représente plus d'un tiers des adultes accueillis	
		22% Troubles psychiques 0% Addictions 2 % Troubles psychiques + addictions	6% Troubles psychiques 4 % Addictions 19 % Troubles psychiques + addictions	7 % Troubles psychiques 5 % Addictions 22 % Troubles psychiques + addictions		
	Proportion des personnes endettées	44%	34%	23%	Hausse de ménages endettés à leur arrivée en CHRS	
	Répartition des adultes par sexe					
	Hommes	33% Hommes	29% Hommes	28% Hommes	Hausse du nombre d'hommes accueillis en CHRS	
	Femmes	67% Femmes	73% Femmes	72% Femmes	Chiffre en légère baisse cette année	
	Par situation familiale	44 ménages	42 ménages	53 ménages	Stabilité du nombre de ménages accueillis	
		Femmes avec enfants (44%)	Femmes avec enfants (36%)	Femmes avec enfants (38%)	Chiffre en hausse cette année	
Hommes Seuls (5%)		Hommes Seuls (14%)	Hommes Seuls (19%)	Baisse cette année		
Motifs	30% absence de logement	40% absence de logement	43% absence de logement	Hausse de personnes accueillies sans logement à leur entrée		
	40% violences conjugales et/ou familiales	38% violences conjugales et/ou familiales	38% violences conjugales et/ou familiales	Chiffres stables depuis trois ans		
Ressources	33% bénéficiaires des minimas sociaux	32% sans ressources	15% sans ressources	Public majoritaire bénéficiaire des minimas sociaux		
Activité	DMS en jours	204	239	390	DMS légèrement en baisse par rapport à 2019	
	Taux d'occupation	94%	100%	98%	Taux d'occupation toujours très important	
	Taux d'employabilité Nombres d'adultes en emploi sur le nombre d'adultes en âge de travailler	28%	18%	35%	Taux d'employabilité en hausse comparé à l'an dernier.	
	Taux de relogement sur toutes les sorties	45%	44%	37%	Hausse du taux de relogement liés à plus d'orientations vers du logement adapté et baisse de relogement dans le parc public	
	Taux de relogement autonome	34%	43%	26%	Baisse du taux de relogement (notamment du parc privé). Ceci s'explique par la hausse du taux d'hébergement chez des tiers (29% en 2020 et 19% en 2019)	
		(28 % parc public, 6 % parc privé)	(37 % parc public, 6 % parc privé)	(22 % parc public, 4 % parc privé)		
	Taux de relogement en logement adapté	11%	0%	7%	Logement adapté : sous -location, IML, maison relais, logement ACT, résidence accueil, Habitat jeune	
% de ménages relevant d'un relogement social autonome n'ayant eu aucune proposition et pour lesquelles une RP a été validée	60% des ménages relevant de la RP restent sans proposition de logement HLM.	30% des ménages relevant de la RP restent sans proposition de logement HLM.	32% des ménages relevant de la RP restent sans proposition de logement HLM.	Chiffre concernant notamment un grand nombre de personnes isolées		

INTRODUCTION

La crise inflationniste de 2023 a été confirmée en 2024, ayant pour conséquence l'accentuation de la précarité du public accueilli mais également la fragilisation de l'équilibre budgétaire de notre structure.

Des travaux transversaux ont été mis en place et ont permis d'aboutir à la réécriture de notre projet associatif, et également engagé une dynamique participative favorisant la mobilisation de tous. Un travail autour de la bientraitance a également été un axe de travail sur cette année 2024, aboutissant à une charte Bientraitance.

La recherche de sens commun est indispensable pour construire et avancer ensemble. Ainsi l'ensemble de ces travaux a été mené avec la participation de tous les acteurs de l'ACAL.

Toutefois, en début d'année 2024, l'établissement a fait l'objet d'un Danger Grave et Imminent qui a été levé. Malgré cela, il a été important pour l'équipe de Direction de mettre en lumière les éléments ayant mené à ce DGI et pouvoir apporter des axes d'amélioration. Un audit a donc été réalisé sur plusieurs mois, il a permis, par une approche systémique, d'identifier des axes d'amélioration à construire par l'ensemble des acteurs institutionnels.

Le déploiement du plan d'actions se poursuivra sur l'année 2025.

Malgré un début d'année tumultueux, les professionnels ont su garantir la prise en charge des personnes accompagnées qui se traduit par un taux d'occupation à **hauteur de 94%**.

101 personnes ont été hébergées en 2024, soit **50 adultes et 51 enfants**.

La durée moyenne de séjour continue de baisser au fil des années (204 jours en 2024 contre 239 en 2023) avec un taux de relogement à hauteur de 45%.

PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

I/ PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

1.1 Rappel historique

Créé en 1965, le CHRS Arc-en-ciel est le premier établissement de l'Association ACAL.

A l'origine, il accueillait uniquement des hommes seuls. Depuis 2007, ce dernier a fusionné avec un autre CHRS de l'association pour accueillir tout public sur des places d'hébergement d'insertion (personnes seules, couples ou familles).

Les prises en charge dans cet établissement ont donc évolué et les professionnels ont dû s'adapter à l'hétérogénéité des profils et des parcours des personnes accueillies souvent confrontées à des problématiques multiples.

En 2009, création d'un Service de Lits Halte Soins Santé (LHSS) sur le même site que le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) « l'Arc en Ciel ».

En 2013, celui-ci se développe avec le CHRS Urgence : 4 studios seront dédiés à l'hébergement d'urgence de familles ou de femmes victimes de violence.

Le CHRS Arc en Ciel a donc évolué afin de répondre aux besoins identifiés sur le territoire et est devenu la Résidence Arc En Ciel qui comprend :

- **CHRS Insertion** (*Dispositif concerné par le rapport d'activité*)

Le CHRS Insertion est agréé pour 60 places ; réparties de la manière suivante :

- 23 places sur site au sein de la Résidence Arc En Ciel,
- 37 places en appartements diffus dans la ville de Perpignan.

Le CHRS Insertion a pour mission d'héberger et d'accompagner des personnes isolées ou des familles, connaissant de graves difficultés notamment d'ordre économique, familial, de logement, de santé ou d'insertion, en vue de les aider à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.

Tout ménage pris en charge au CHRS, fait suite à une orientation du Service intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO).

- **CHRS Urgence :**

Agrément de 18 places :

- 12 places sur site au sein de la Résidence Arc En Ciel, répartis dans 4

studios,

- 6 places réparties dans 2 appartements diffus dans la ville de Perpignan.

Cet hébergement est dédié au public cible orienté par le Seuil et/ou le 115 (personnes isolées, famille, famille monoparentale), et a pour objectif premier la mise à l'abri des personnes. Un accompagnement éducatif permet de travailler avec le ménage sur une orientation adaptée à sa situation.

▪ **Lits Halte Soins Santé :**

Les Lits Halte Soins Santé sont destinés à recevoir les personnes sans domicile, (quelle que soit leur situation administrative), dont l'état de santé nécessite des soins (médicaux, infirmiers...) et/ou une période de repos, sans besoin d'hospitalisation. L'orientation se fait sur demande préalable avec dossier de demande médicale et sociale conjointes (hôpital, clinique, association, médecins de ville, foyers...). L'admission est prononcée par la cheffe de service, après avis favorable du médecin et concertation de l'équipe pluridisciplinaire.

Ouvert en 2009, la capacité d'accueil est passée de 8 places à 10 places en 2021.

▪ **Les caractéristiques de l'hébergement en CHRS Insertion :**

Prestations Aide à la vie courante	Hébergement Collectif	Hébergement Diffus
Vestiaire	Oui	Oui
Téléphone	Oui	Oui
Salle de bain individuelle	Oui	Oui
Lave-linge / Sèche-linge	Oui	Oui
Ascenseur	Oui	-
Consigne / Bagagerie	Oui	Oui
Restauration	Oui	-
Livres / Revues / Journaux	Oui	-
Télévision	Oui	Oui
Aire de jeux extérieurs	Oui	-
Salle de jeux enfants	Oui	-
Espace multimédia	Oui	-

Les prestations à l'hébergement identifiées sous cette rubrique concernent uniquement l'aide à la vie courante.

L'ACAL, association gestionnaire, est **propriétaire** de l'hébergement en collectif et elle est locataire des appartements diffus.

1.2 Missions de l'établissement et le contexte législatif

Missions

Sous compétence budgétaire de l'Etat, le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale « Arc-en-ciel » accompagne des hommes, des femmes, des couples, des familles "qui connaissent de graves difficultés notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion, en vue de les aider à accéder ou à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale" (Art L.345-1 du code de l'action sociale et des familles).

Les missions actuelles du CHRS sont définies par l'article L.312-1 du CASF qui précise que « les CHRS assurent l'accueil en particulier dans les situations d'urgence, le soutien ou l'accompagnement social, l'adaptation à la vie active ou l'insertion sociale et professionnelle des personnes ou des familles en difficultés ou en situation de détresse ».

Évolution du contexte législatif

L'Etat a planifié l'hébergement des personnes et des familles en grandes difficultés au début des années 1950. Instituée par le décret du 29 novembre 1953, portant réforme des lois d'assistance, l'aide sociale à l'hébergement était à l'origine réservée à des catégories précises et limitées de publics (personnes prostituées, sortants de prison, vagabonds). Il faut attendre la loi n° 74-955 du 19 novembre 1974 pour voir apparaître des CHRS alors appelé « Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale » et qui a étendu l'accueil à l'ensemble des personnes et des familles connaissant de graves difficultés.

Au cours des années 80, l'augmentation du chômage et l'accroissement de la pauvreté vont orienter les politiques publiques vers « l'insertion ». Dans les années 90, la mission des CHRS concernant l'accompagnement vers le logement va devenir plus prégnant.

Dès lors, la loi de lutte contre les exclusions du 29 juillet 1998 reconnaît l'hébergement des personnes en situation de précarité comme un impératif national. Ces structures sont alors renommées Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) et leurs missions sont d'aider les personnes à accéder à une autonomie personnelle et sociale. Cette loi reconnaît l'accès à certains droits fondamentaux : logement, santé, travail et éducation.

Enfin, le décret 2001-576 du 3 juillet 2001, afférent aux conditions de fonctionnement et de financement de ces établissements a autorisé l'adaptation de la durée d'hébergement aux besoins des ménages accueillis.

1.3 Le personnel

L'ensemble des équipes de l'établissement

Au sein de l'établissement, plusieurs équipes de professionnels (personnels de restauration, d'entretien, administratif, travailleurs sociaux et éducateur socio-sportif) travaillent conjointement dans un même but : permettre un accueil et un accompagnement de qualité aux personnes accueillies.

Sur le terrain, la collaboration interservices de la Résidence Arc En Ciel existe. C'est pourquoi, les équipes se rencontrent sur des instances d'échanges et de coordination d'actions notamment à travers des temps de réunions.

L'équipe de travailleurs sociaux

Le travail de l'équipe est rythmé par des accompagnements individualisés, des actions collectives et des temps de réunion.

Les débriefings quotidiens :

Ils permettent les transmissions et l'échange des observations faites durant la demi-journée et la nuit, ce qui garantit la continuité de l'accompagnement.

La réunion d'équipe :

Une demi-journée par semaine, elle est animée par la cheffe de service, elle est consacrée :

- aux questions relatives à l'organisation du service,
- à la réflexion des projets individualisés,
- à des temps de synthèse.

L'analyse des Pratiques Professionnelles :

Elle est assurée par un intervenant extérieur où participe l'ensemble des professionnels de l'équipe socio-éducative.

La réunion mensuelle avec l'équipe de l'EMPP :

Une fois par mois, la première heure de réunion d'équipe est consacrée à un temps de partage avec l'équipe de l'EMPP pour s'arrêter sur des situations en lien avec ce service.

La formation :

En interne et externe, elle vise à élaborer, un corpus conceptuel et théorique et à optimiser la pratique des professionnels.

L'accueil des travailleurs sociaux en formation :

Partie intégrante de notre projet, il remplit une triple fonction :

- offrir aux stagiaires, l'opportunité de s'exercer à une pratique éducative accompagnée,
- transmettre des savoirs-être, savoir-faire et des valeurs auxquelles nous sommes attachés,
- avoir un regard extérieur permettant à l'équipe de réinterroger ses pratiques.

Composition de l'équipe

Une équipe pluridisciplinaire assure le fonctionnement du CHRS Arc En Ciel supervisée par la Cheffe de service et la Directrice Adjointe. L'équipe est composée de la manière suivante :

Assistante de Service Social	Surveillant de Nuit
Éducateurs Spécialisés	Moniteur Éducateur en charge de la gestion d'accueil et de la régulation du collectif
Conseillère en Economie Sociale et Familiale	Secrétaire de Direction
Technicien d'Intervention Sociale et Familiale	Agent d'entretien
Accompagnants Éducatif et Social	Cuisiniers
	Commis de cuisine
Psychologue	Manutentionnaire (Banque Alimentaire)

Comme dit précédemment, les professionnels de la Résidence Arc En Ciel travaille en étroite collaboration et par conséquent la mutualisation des moyens est effective.

Les formations réalisées en 2024

Formations Proposées	Poste occupé	Thème
SST initiale et Recyclage SST Recyclage	Résidence AEC	Anticiper les risques liés à son activité professionnelle, adoptez les gestes appropriés. Maintenir et actualiser les compétences et les connaissances sur les secours à prodiguer en cas de risques liés à son activité professionnelle.
Habilitations électriques initiale et recyclage-	Résidence AEC	Acquérir une aptitude professionnelle dans le seul domaine de la prévention du risque électrique.
Premiers secours en santé mentale	Éducateur Spécialisé	Maîtrise des bases concernant les troubles de santé mentale. Mieux appréhender les différents types de crises en santé mentale. Développer les compétences relationnelles : écouter sans jugement, rassurer et donner de l'information. Tester et s'approprier un plan d'action qui peut être utilisé pour apporter un soutien immédiat sur des problèmes de santé mentale.
Assistant Art-Thérapeute	Éducateur Spécialisé	Mobiliser différentes médiations plastiques et corporels adaptées au public dans un cadre thérapeutique. Animer des ateliers en accompagnant les personnes dans un processus de création. Adopter une posture intersubjective, dépasser une conception protocolaire du travail intersubjectif et de groupe, apprendre à être ouvert à la rencontre avec la personne dans le registre de la singularité de la subjectivité accueillie (celle de l'autre, donc celle de soi-même) tout en respectant le dispositif collectif.

		Travailler sous la supervision d'un art-thérapeute, un psychologue ou une équipe médicale supervisée.
Moniteur Éducateur	Veilleur de nuit	Formation professionnelle diplômante permettant de guider des personnes inadaptées, handicapées ou en situation de dépendance sur le chemin de l'autonomie. Intervenant principalement dans le secteur associatif privé, le moniteur éducateur donne aux personnes les moyens de s'intégrer à la société en leur inculquant les gestes du quotidien, le sens du travail et des responsabilités, et les règles de la vie en collectivité.
Manipulation extincteurs	Résidence AEC	Appréhender le fonctionnement du feu et sa propagation Être capable de réagir lors d'un début d'incendie Mettre en œuvre une tentative d'extinction et connaître le maniement d'un extincteur Isoler les risques et prévenir les secours Répondre à la réglementation concernant les formations incendie et savoir utiliser un extincteur
Incendie	Résidence AEC	Être capable de réagir lors d'un début d'incendie, isoler les risques et prévenir les secours. Connaître les règles essentielles de l'évacuation de personnes au sein d'un bâtiment : cheminements et conduite à tenir pour mener une évacuation.
Conflits et tensions en institution : la communication non violente comme outil de prévention	Éducateur spécialisé Veilleurs de nuit	Comprendre les règles du fonctionnement du travail en équipe. Faire le point sur son agressivité potentielle et les messages que l'on transmet. Développer son empathie pour limiter ses attitudes négatives et agressives. Bâtir une communication non violente en équipe tant sur l'aspect communication orale que communication écrite.
La violence conjugale : de la connaissance à l'intervention niv. 2	Moniteur Éducateur en charge de la gestion d'accueil et de la régulation du collectif	Offrir un moment de réflexion sur l'intervention auprès des actrices de violence conjugale. Outiller les intervenants afin de mieux intervenir auprès des femmes et des hommes aux prises avec une dynamique de violence conjugale.
Régulation avec la CNV	Maîtresse de maison Éducateur socio-sportif Accompagnant éducatif et social Anim/Accompagnant éducatif et social Éducateurs spécialisés Secrétaire de direction Veilleurs de nuit IDE Psychologue	Régulation d'équipe dans le but de réduire les tensions

Maître d'apprentissage	Éducateur Spécialisé Secrétaire de direction Veilleur de nuit	Accueillir et communiquer : l'accueil, la transmission d'un message Transmettre les savoirs faire : traçabilité des apports professionnels Organiser une progression de la formation : référentiels diplômes et d'entreprise, élaboration de la progression Apprécier les progrès / évaluer les acquis : le suivi en entreprise, le livret d'apprentissage, les bulletins semestriels, les comités pédagogiques Implication du maître d'apprentissage : projets techniques en entreprise, rapports et soutenances de l'apprenti, les contrôles en cours de formation
Gestes et postures / Hygiène du linge	Maîtresse de maison AES	Appréhender les gestes et postures fondamentaux et intégrer les gestes spécifiques au métier de la blanchisserie et du pressing Diminuer les risques d'accidents et de maladies professionnelles liés aux activités physiques Participer à l'amélioration des conditions du travail Éviter les TMS et assurer la sécurité des salariés
Prévention et gestion des situations de violences	Veilleur de nuit Anim/Accompagnant Éducatif et Social Moniteur Éducateur	Cette formation renforce les compétences et les connaissances de celles et ceux qui ont à accueillir, accompagner, soigner et gérer des usagers/résidents susceptibles de se comporter de manière agressive verbalement et/ou physiquement.

Accueil des stagiaires / apprentis

En 2024, l'équipe a accueilli plusieurs stagiaires en cours de formation :

- Un stagiaire ME (Moniteur Éducateur) – France Travail
- Un stagiaire ES (Éducateur Spécialisé) – IRTS de Perpignan
- Une stagiaire ES (Éducateur Spécialisé) – France Travail
- Un apprenti ME (Moniteur Éducateur) – IRTS Perpignan
- Une stagiaire AES (Accompagnant Éducatif et Social) – CEMEA Occitanie
- Trois stagiaires AES (Accompagnant Éducatif et Social) – CPF La Rouatière
- Une stagiaire TISF (Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale) – CPF La

Rouatière

- Une stagiaire Psychologue – Université Paul Valéry - Montpellier
- Une stagiaire ME (Moniteur Éducateur) – IRTS de Perpignan

L'ACAL a signé avec l'Institut Régional du Travail Social (IRTS) de Perpignan une convention cadre de partenariat de site qualifiant. Cette convention consiste à organiser l'accueil des stagiaires par l'Association, programmer des interventions de l'ACAL sur des thèmes spécifiques auprès des étudiants de l'IRTS et faire intervenir l'IRTS sur des besoins éventuels au sein de l'Association.

1.4 Les services mutualisés sur l'établissement

Les modalités de restauration de l'hébergement collectif

En 2024, nous avons noté une diminution des repas délivrés.

Ce service restauration de la Résidence Arc En Ciel a produit et distribué **17 106 repas en 2024** contre 21 910 en 2023.

Certaines personnes accueillies souhaitent parfois, préparer eux-mêmes leurs repas. Pour cela, une cuisine « collective » est mise à disposition de chacun.

Cet espace est mis à disposition des personnes accueillies, tout en respectant les règles d'hygiène et de sécurité. Cette cuisine collective favorise le lien social par la préparation et le partage de repas.

Le dispositif de la Banque Alimentaire

Au cours de l'année 2024 en collaboration avec la Banque Alimentaire, nous avons distribué **2 816** colis alimentaires à destination d'environ **57** personnes par mois.

La collecte de la banque alimentaire et la distribution des colis sont effectuées par un salarié en contrat Parcours Emploi Compétences. Il est en charge de l'organisation, de la réception des denrées, de la répartition des colis et de leur distribution. Il effectue également le rangement des denrées, leur tri et le ménage du local dédié. Ce dernier ayant été complètement réaménagé et agencé pour faciliter le rangement et la distribution.

De nouvelles normes se sont imposées (traçabilité, suivi des températures, utilisation d'un logiciel dédié, etc.), nous avons dû professionnaliser cette aide alimentaire.

En 2022, l'organisation initiale a été remise en place : les bénéficiaires viennent directement récupérer leurs colis alimentaires à la Banque Alimentaire située au sein de l'Arc En Ciel.

Le service Entretien du parc immobilier

L'entretien des logements du CHRS (et par conséquent de l'ensemble de la Résidence Arc En Ciel) est assuré par un agent d'entretien intervenant sur notre établissement.

Pour les logements diffus, l'équipe technique est sollicité au besoin par les professionnels via des demandes sur un logiciel adapté.

Les agents sont sollicités pour :

- Effectuer, dans l'urgence, des changements d'affectation des logements diffus, il faut régulièrement les rééquiper en fonction de l'accueil des nouveaux arrivants (exemple : un logement, occupé préalablement par un couple sans enfants, peut être ensuite mis à disposition d'un couple avec enfants : rajout d'un lit supplémentaire),
- Régler divers problèmes techniques du collectif et/ou du diffus : clés, électricité, réparations de machines à laver, ampoules grillées, espaces verts de la résidence, lavabos / douches / éviers bouchés, fuites d'eau, tringles à rideaux cassées, ...,
- Aménager les nouveaux logements (achat de meubles, peintures, aménagements de l'électroménager...),
- Aide à l'emménagement lors de l'accès à un logement autonome.

BILAN QUANTITATIF

II/ LE BILAN QUANTITATIF

2.1 La procédure d'admission et les demandes d'admission

La procédure d'admission

- **LE SIAO :**

Défini par la circulaire du 8 avril 2010, le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) est issu des grands axes stratégiques de la refondation du dispositif d'accueil, d'hébergement et d'insertion en faveur de la prise en charge des personnes sans abri ou mal logées.

Mis en place par le préfet du Département, son pilotage est dirigé par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, qui assure également le suivi du fonctionnement et l'évaluation technique du dispositif sur la durée. La gestion administrative des dossiers est gérée par la Croix Rouge.

Sur le Département, une commission est organisée, en vision en lien avec la crise sanitaire, par le SIAO une fois par semaine, en présence de l'ensemble des acteurs orientant ou accueillant les personnes en demande d'hébergement. Cette commission permet une réactivité de tous, ayant pour objectif de pouvoir proposer le plus rapidement possible une solution d'hébergement aux personnes en demande.

L'ACAL gestionnaire de plusieurs dispositifs d'urgence et d'insertion : un Hébergement d'Urgence, deux CHRS, une Résidence Accueil, un CADA et un Service IML (Intermédiation Locative) y tient une place importante concernant les demandes ou les diverses offres en matière d'hébergement et de logement adapté ou intermédiaire.

Tous les ménages pris en charge au CHRS Insertion, font suite à une orientation du SIAO.

- **L'admission au CHRS**

Dès qu'une place se libère sur le CHRS, la Cheffe de service en informe le SIAO. Ce dernier oriente alors un ménage, inscrit sur la liste d'attente. La cheffe de service contacte ces personnes et propose un entretien de préadmission en lien avec le service orienteur, afin de faire un point avec le ménage sur la situation actuelle, de leur présenter le fonctionnement du CHRS et l'accompagnement éducatif proposé.

À la suite de cet entretien, si la personne est en accord avec l'accompagnement proposé, une date d'admission est prévue avec le travailleur social qui sera référent de la situation.

Les demandes d'admission

En 2024, nous avons pu répondre favorablement à 18 Ménages.

2.2 Les admissions en 2024

Composition familiale

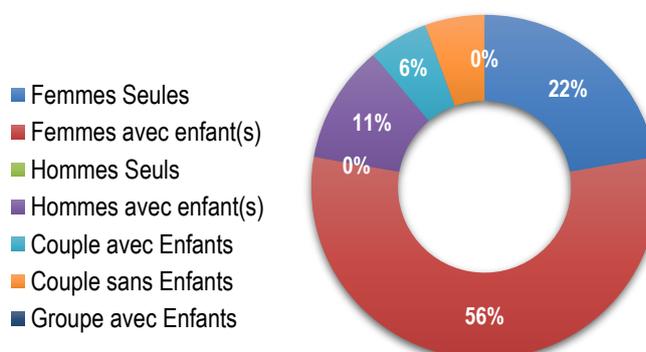
CHRS AEC ADMISSIONS EN 2024							
Catégories Adultes	Personnes	Ménage	Adulte	Enfant	Collectif	Diffus	% Ménage
Femmes Seules	4	4	4	0	4	0	22%
Femmes avec enfant(s)	10	10	10	16	7	3	55%
Hommes Seuls	0	0	0	0	0	0	0%
Hommes avec enfant(s)	2	2	2	2	2	0	11%
Couple avec Enfants	2	1	2	2	2	0	6%
Couple sans Enfants	2	1	2	0	0	2	6%
Groupe avec Enfant(s)	0	0	0	0	0	0	0%
Total	20	18	20	20	15	5	100%

En 2024, nous avons admis 18 ménages, contre 15 en 2023.

Au cours de l'année 2024, nous avons admis 40 personnes, soit 20 adultes et 20 enfants. Cela représente 50% d'adultes et 50% d'enfants.

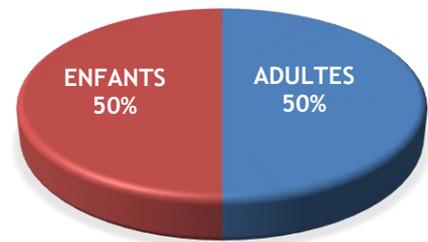
Nous observons que la majorité des personnes accueillies sont des femmes avec enfants (55% de l'ensemble des personnes accueillies).

TYPLOGIE DES ADMISSIONS 2024



RÉPARTITION PAR SEXE				
	FÉMININ	MASCULIN	TOTAL	%
ADULTES	16	4	20	50%
ENFANTS	14	6	20	50%
TOTAL	30	10	40	100%
%	75%	25%		

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE DES ADMISSIONS 2024

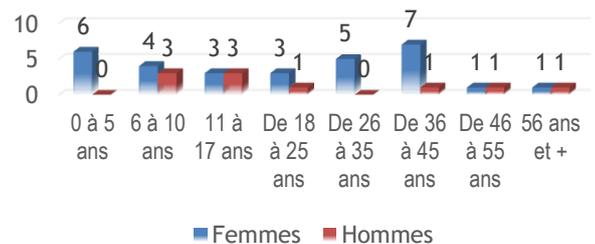


Âge des personnes admises (Adultes et enfants)

Nous observons que la majorité des personnes admises en 2024 au sein de l'établissement se situe dans la tranche d'âge de 36 à 45 ans (20%) et dans la tranche d'âge de 6 à 10 ans (17%).

	Femmes	Hommes	TOTAL	%
0 à 5 ans	6	0	6	15%
6 à 10 ans	4	3	7	17%
11 à 17 ans	3	3	6	15%
De 18 à 25 ans	3	1	4	10%
De 26 à 35 ans	5	0	5	13%
De 36 à 45 ans	7	1	8	20%
De 46 à 55 ans	1	1	2	5%
56 ans et +	1	1	2	5%
TOTAL	30	10	40	100%
%	75%	25%	100%	

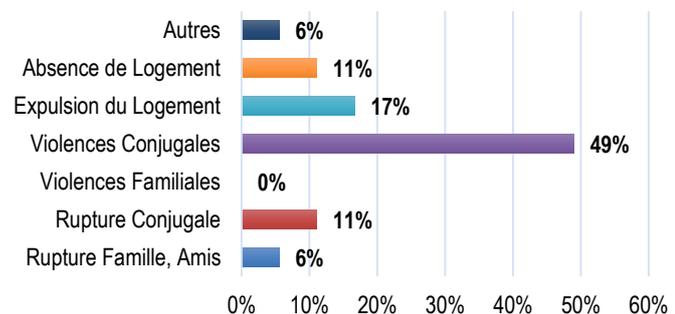
RÉPARTITION PAR ÂGE ET PAR SEXE DES ADMISSIONS 2024



Motif de la demande d'hébergement

Motif principal de la demande d'admission	Adultes	Ménages	%
Rupture Famille, Amis	1	1	6%
Rupture Conjugale	2	2	11%
Violences Familiales	0	0	0%
Violences Conjugales	10	9	49%
Expulsion du Logement	3	3	17%
Absence de Logement	3	2	11%
Autres	1	1	6%
TOTAL	20	18	100%

MOTIF DES ADMISSIONS EN 2024



Pour la majorité des ménages admis sur le CHRS Insertion, on observe que leurs motifs d'admissions font suite à des violences conjugales (49%). Nous constatons également que pour 17% des ménages, la prise en charge au CHRS fait

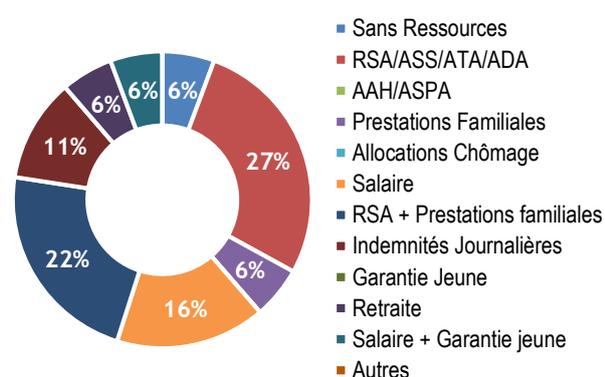
suite à une expulsion de logement. Expulsion, pour diverses raisons, qui a pour conséquence une grande précarisation des ménages.

L'accompagnement proposé par l'équipe éducative nécessite une écoute attentive afin d'instaurer une relation de confiance. L'orientation vers les services adaptés (CIDFF, APEX) est une réelle complémentarité à l'accompagnement éducatif proposé.

Ressources

A l'admission	Adulte	Ménages	%
Sans Ressources	1	1	6%
RSA/ASS/ATA/ADA	5	5	27%
AAH/ASPA	0	0	0%
Prestations Familiales	1	1	6%
Allocations Chômage	0	0	0%
Salaire	3	3	16%
RSA + Presta familiales	5	4	22%
Indemnités Journalières	2	2	11%
Garantie Jeune	0	0	0%
Retraite	2	1	6%
Salaire + Garantie jeune	1	1	6%
Autres	0	0	0%
TOTAL	20	18	100%

RESSOURCES DES ADMISSIONS



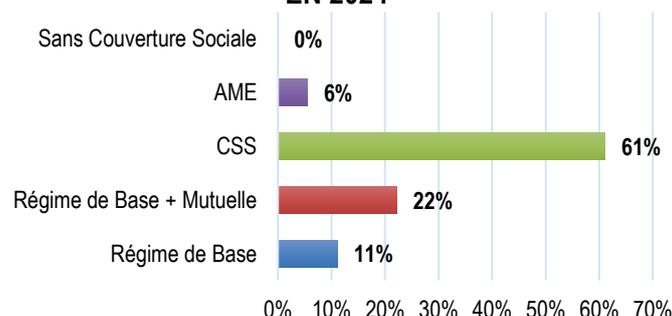
En 2024, 6% des ménages admis sont sans ressources à leur entrée. 49 % des personnes accueillies bénéficient de minimas sociaux lors de leur admission (39% en 2023).

Les ménages sans ressources correspondent principalement aux victimes de violences conjugales ; la séparation engendrant une rupture de ressources.

Couverture sociale

A l'admission	Ménages	%
Régime de Base	2	11%
Régime de Base + Mutuelle	4	22%
CSS	11	61%
AME	1	6%
Sans Couverture Sociale	0	0%
TOTAL	18	100%

COUVERTURE SOCIALE DES ADMISSIONS EN 2024

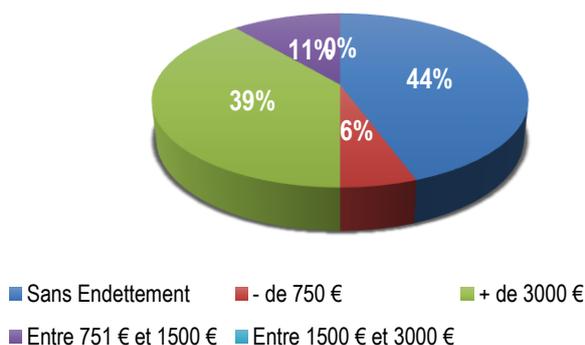


La grande majorité des personnes bénéficiaient de la Complémentaire Santé Solidaire (61% contre 53% en 2023). On note une augmentation du nombre des ménages bénéficiant d'une couverture sociale et d'une complémentaire santé.

Dettes

ENDETTEMENT		
A l'admission	Ménages	%
Sans Endettement	8	44%
- de 750 €	1	6%
+ de 3000 €	7	39%
Entre 751 € et 1500 €	2	11%
Entre 1500 € et 3000 €	0	0%
TOTAL	18	100%

NIVEAU D'ENDETTEMENT DES ADMISSIONS 2024



56% des ménages admis déclarent avoir des dettes à l'entrée au CHRS Insertion.

Cependant, une situation d'endettement, parfois méconnue voire cachée par les personnes à l'admission, peut apparaître au cours du séjour.

Quelle que soit la situation des ménages, un accompagnement à la gestion du budget est proposé, notamment pour pouvoir ensuite travailler sur l'accès au logement autonome.

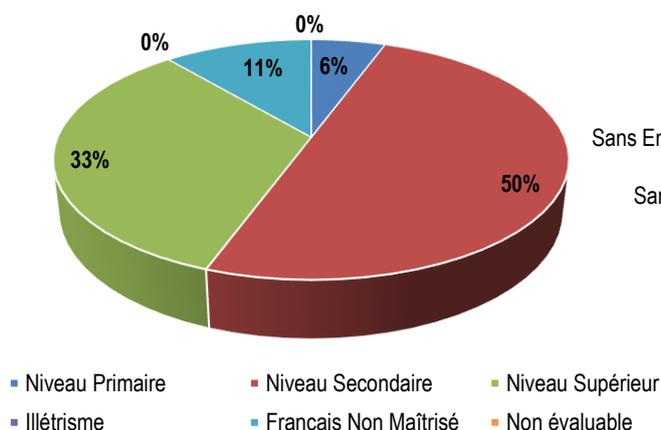
Qualification / Situation professionnelle

Qualifications	Ménages	%	Situation professionnelle	Ménages	%
Niveau Primaire	1	6%	CDI	3	17%
Niveau Secondaire	9	50%	CDD	1	6%
Niveau Supérieur	6	33%	Retraité	1	6%
Illettrisme	0	0%	Sans Emploi, Inscrit à Pôle Emploi	8	43%
Français Non Maîtrisé	2	11%	Sans Emploi, Non Inscrit à Pôle Emploi	5	28%
Non évaluable	0	0%	Scolarisé / Étudiants	0	0%
TOTAL	18	100%	TOTAL	18	100%

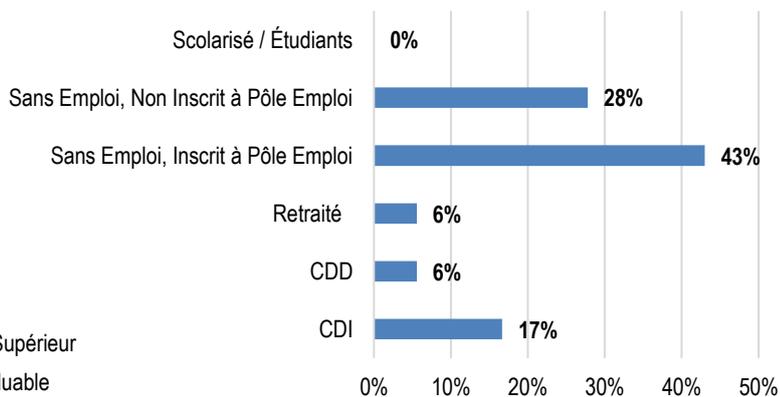
Nous constatons la difficulté d'insertion professionnelle du public accueilli au CHRS Insertion.

Lors de l'admission, 71 % des ménages sont sans emploi.

NIVEAU D'ÉTUDES DES ADMISSIONS 2024



SITUATION PROFESSIONNELLE DES ADMISSIONS EN 2024



77% des ménages sont sans activité professionnelle lors de leur admission au CHRS Insertion (contre 87% en 2023) dont 28% sont non-inscrits à France Travail. 43% des personnes admises sont déjà inscrites à France Travail.

L'équipe éducative accompagne les ménages accueillis dans la recherche d'emploi et/ou de formation. A l'admission, toute personne prise en charge au CHRS Insertion n'est pas forcément employable ; les travailleurs sociaux ont alors pour objectif de coconstruire un projet avec la personne accueillie favorisant la levée des freins pour l'accès à l'emploi et/ou la formation.

2.3 Les personnes hébergées en 2024 (correspond aux personnes déjà présentes en 2023 dont la prise en charge s'est poursuivie en 2024)

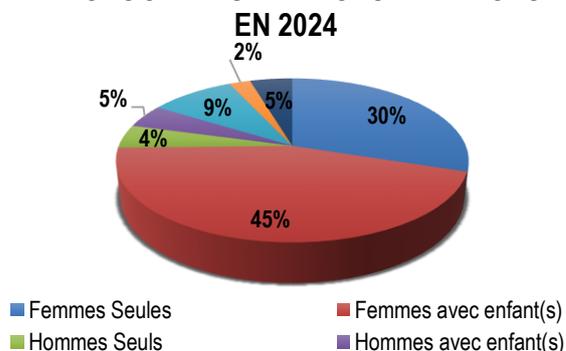
Composition familiale

Au cours de l'année 2024, **101 personnes** ont été hébergées en insertion, contre 92 personnes en 2023, soit **50 adultes et 51 enfants**. Cela représente 44 ménages.

	Adultes	Enfants	Ménage	% Ménage
Femmes Seules	13	0	13	30%
Femmes avec enfant(s)	20	36	20	44%
Hommes Seuls	2	0	2	5%
Hommes avec enfant(s)	2	2	2	5%
Couple avec Enfants	8	10	4	9%
Couple sans Enfants	2	0	1	2%
Groupe avec Enfant(s)	3	3	2	5%
Total	50	51	44	100%

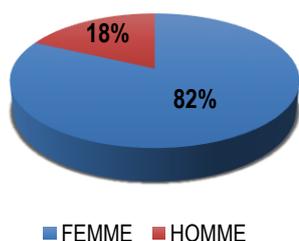
En 2024, la majorité des ménages accueillis sont des familles monoparentales (49% des ménages).

TYPLOGIE DES MÉNAGES HÉBERGÉS



Nous constatons également que les personnes isolées (femmes et hommes confondus), représentent 35% des ménages hébergés en 2024.

RÉPARTITION HOMMES /FEMMES EN 2024



La présence de femmes adultes reste largement prédominante cette année au sein du CHRS Insertion.

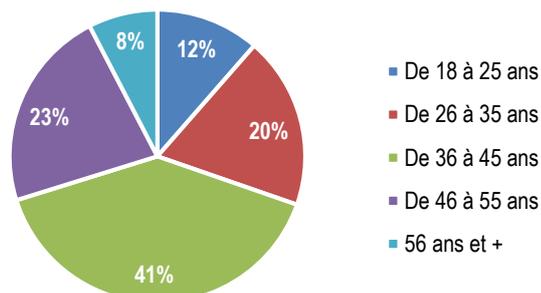
Âges

Au niveau du public adulte, la majorité des personnes présentes sur l'établissement en 2024 **ont entre 36 à 45 ans (41%)**.

On peut noter une légère hausse du taux de personnes accueillies âgées de 26 à 35 ans (20% contre 16% en 2023).

ÂGE ADULTES	Femmes	Hommes	TOTAL	%
De 18 à 25 ans	4	2	6	12%
De 26 à 35 ans	10	0	10	20%
De 36 à 45 ans	18	3	21	41%
De 46 à 55 ans	7	3	10	23%
56 ans et +	3	1	4	8%
TOTAL	42	9	51	100%

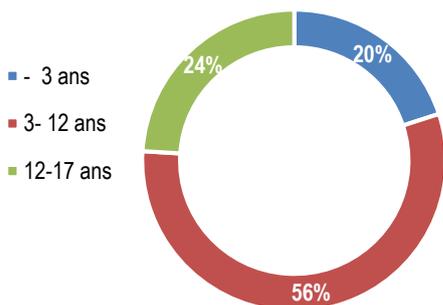
ÂGE DES ADULTES HÉBERGÉS EN 2024



Les enfants de moins de 3 ans hébergés en 2024 :

Sur un total de 51 enfants, **20 % ont moins de 3 ans** (contre 23% en 2023)
 Cette année, 9 ménages avec des enfants de moins de 3 ans ont été accueillis.
 28 des 51 enfants pris en charge, sont âgés de 3 à 12 ans. (56%).

ÂGE DES ENFANTS HÉBERGÉS EN 2024



Ce nombre important d'enfants pris en charge au sein de notre établissement nécessite de repenser l'accompagnement éducatif, notamment en terme de soutien à la parentalité.

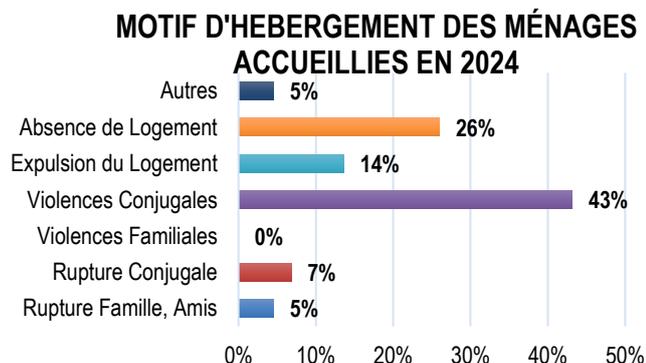
En effet, l'attention des professionnels est particulièrement portée sur la réponse apportée par les parents aux besoins de l'enfant.

Motif de la demande d'hébergement

En 2024, les violences conjugales restent un des motifs principaux, justifiant les demandes de prise en charge au CHRS Insertion, correspondant à 43% des admissions des ménages, contre 37% en 2023. Pour mettre fin à ces violences, les victimes quittent souvent leur logement de façon précipitée et elles n'ont pas d'autres choix que de solliciter un hébergement.

26% des ménages accueillis intègrent le CHRS Insertion suite à une absence de logement contre 40% en 2023.

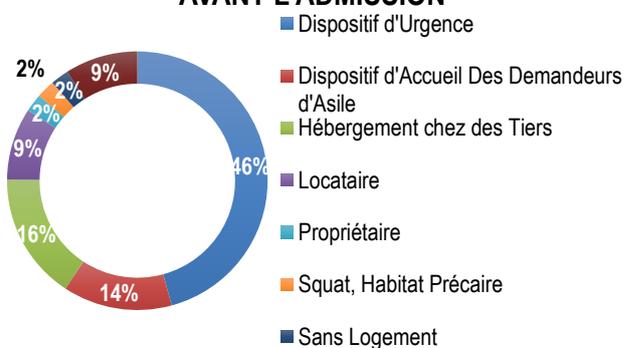
Motif principal de la demande d'admission	Adultes	Ménages	%
Rupture Famille, Amis	2	2	5%
Rupture Conjugale	3	3	7%
Violences Familiales	0	0	0%
Violences Conjugales	20	19	43%
Expulsion du Logement	7	6	14%
Absence de Logement	15	12	26%
Autres	3	2	5%
TOTAL	50	44	100%



Situation avant l'admission

Hébergement ou logement précédent	Personnes	Ménages	%
Dispositif d'Urgence	21	20	46%
Dispositif d'Accueil Des Demandeurs d'Asile	9	6	14%
Hébergement chez des Tiers	8	7	16%
Locataire	5	4	9%
Propriétaire	1	1	2%
Squat, Habitat Précaire	1	1	2%
Sans Logement	1	1	2%
Structure Sanitaire, Médico-Sociale, Sociale, Judiciaire	4	4	9%
TOTAL	50	44	100%

SITUATION VIS A VIS DU LOGEMENT AVANT L'ADMISSION

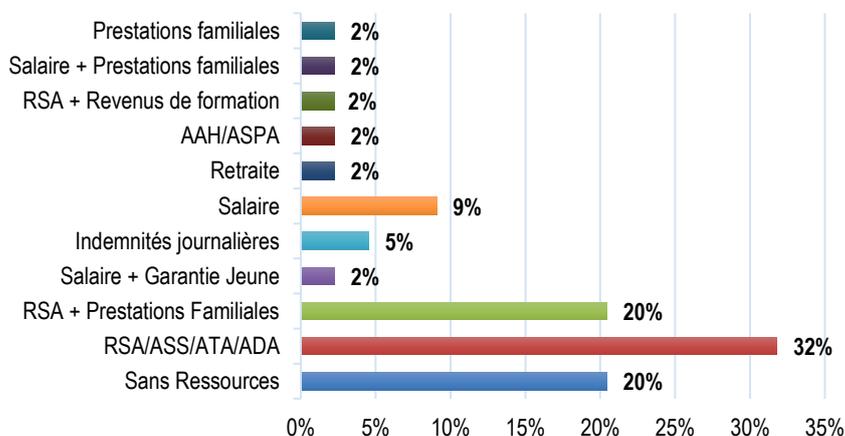


46%, soit la moitié des ménages pris en charge au CHRS Insertion en 2024 sortait d'un dispositif d'hébergement d'urgence.

Ressources

Nous pouvons noter qu'en 2024, 20%, soit 9 ménages hébergés au CHRS Insertion, ne disposaient d'aucunes ressources à leur admission. 14 ménages correspondant à 32%, perçoivent les minimas sociaux à l'admission.

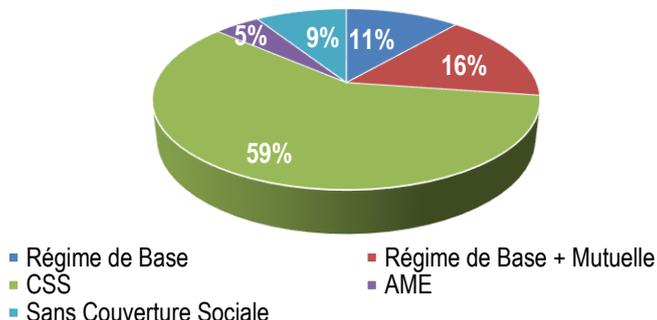
RESSOURCES DES ADMISSIONS EN 2024



Couverture sociale

COUVERTURE SOCIALE CHRS		
Durant le Séjour	Ménages	%
Régime de Base	5	11%
Régime de Base + Mutuelle	7	16%
CSS	26	59%
AME	2	5%
Sans Couverture Sociale	4	9%
TOTAL	44	100%

COUVERTURE SOCIALE DES MÉNAGES HÉBERGÉS EN 2024



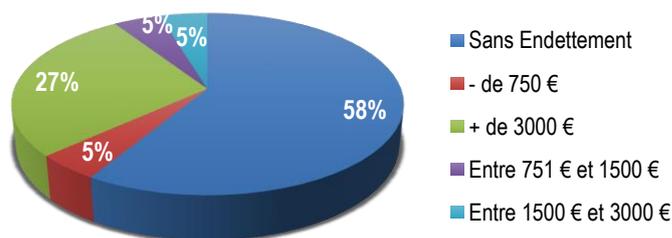
9% des ménages hébergés au sein du CHRS Insertion n'avaient aucune couverture sociale à leur entrée.

L'ouverture des droits, notamment en matière de couverture sociale, est un des axes prioritaires traités par les travailleurs sociaux avec les personnes accueillies.

Dettes

ENDETTEMENT		
Entrée	Ménages	%
Sans Endettement	26	58%
- de 750 €	2	5%
+ de 3000 €	12	27%
Entre 751 € et 1500 €	2	5%
Entre 1500 € et 3000 €	2	5%
TOTAL	44	100%

NIVEAU D'ENDETTEMENT DES MÉNAGES HÉBERGÉS EN 2024



42 % des ménages ont déclaré avoir une dette lors de leur admission.

Il est important de préciser, qu'il n'est pas rare que des personnes accueillies se confient sur leur situation financière au cours de leur prise en charge. Dans ce cas, en fonction des besoins, les travailleurs sociaux accompagnent le ménage sur différents aspects :

- Aide à la constitution d'un dossier de surendettement,
- Aide à l'identification des créanciers et mise en place de plan d'apurement,
- Aide à la gestion du budget,

Les personnes accompagnées rencontrent pour la plupart des difficultés financières. L'accompagnement à la gestion du budget est un axe éducatif incontournable, pour préparer au mieux la sortie en logement autonome.

Les personnes accueillies doivent participer financièrement à leur prise en charge ; pour cela elles doivent s'acquitter mensuellement d'une participation financière aux frais d'hébergement. Cette dernière est calculée en fonction des ressources de chaque ménage accueilli. Il est important de préciser que les ressources ne conditionnent pas la prise en charge, mais si ressources il y a, participation est due.

L'équipe éducative est vigilante au respect de cette participation, permettant, en cas de difficultés de règlement, de poser l'hypothèse d'un problème de gestion de budget et de pouvoir le travailler avec le ménage concerné.

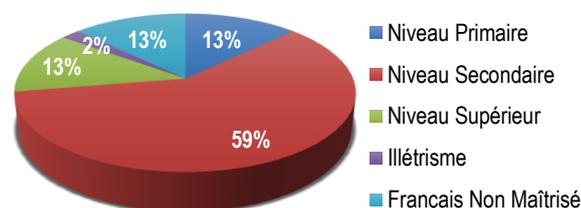
Nous notons en 2024, que l'accompagnement à la gestion du budget a été bénéfique sur différents aspects :

- une priorisation des dépenses
- plus de régularité des paiements de participations financières versées (43 086€ en 2024 contre 38 620 € en 2023).

Niveau d'étude des ménages hébergés

Entrée			
Niveau d'études	Adultes	Ménages	%
Niveau Primaire	7	6	12%
Niveau Secondaire	27	25	56%
Niveau Supérieur	6	6	12%
Illétrisme	2	1	2%
Français Non Maîtrisé	8	6	12%
TOTAL	50	44	100%

NIVEAU D'ÉTUDES DES MÉNAGES HÉBERGÉS EN 2024



Qualification / Situation professionnelle

Les chiffres ci-dessus nous montrent que :

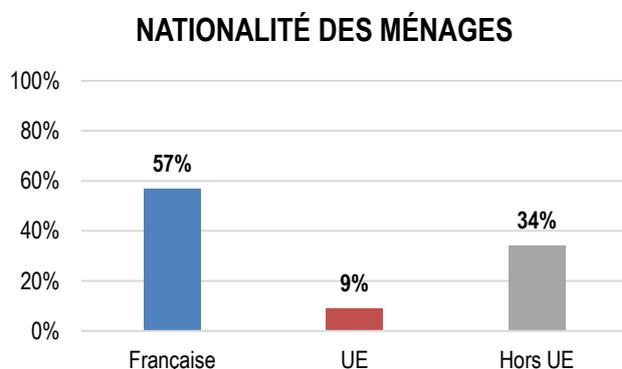
- 70% des ménages hébergés en 2024 ont un niveau inférieur ou égal au niveau secondaire,
- 12 % ont un niveau supérieur,
- 12 % ne maîtrisent pas la langue française lors de leur admission au CHRS.

Nous constatons la fragilité du parcours d'insertion professionnelle du public accueilli en 2024.

En effet, 82 % **des ménages étaient sans activité** lors de leur entrée au CHRS, dont 52 % non-inscrits à Pôle Emploi.

Entrée			
	Adultes	Ménages	%
CDI	3	3	7%
CDD	3	3	7%
Formation Professionnelle	1	1	2%
Retraité	2	1	2%
Sans Emploi, Inscrit à Pôle Emploi	15	13	30%
Sans Emploi, Non Inscrit à Pôle Emploi	26	23	52%
TOTAL	50	44	100%

Nationalité



A l'entrée, près d'un tiers des ménages accueillis sont originaires de pays hors Union Européenne. (34%).

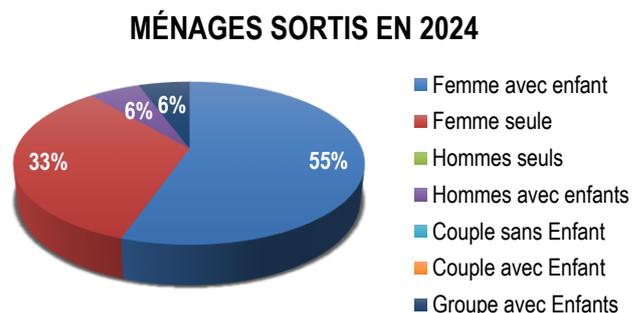
57 % des ménages accueillis au CHRS sont de nationalité Française et 9% issus de l'Union Européenne

2.4 Les sorties

En 2024, sur 44 ménages hébergés, 18 ménages sont sortis du CHRS l'Arc En Ciel (contre 16 en 2023).

Ces 18 ménages correspondent à :

- ✚ 10 femmes avec enfants,
- ✚ 6 femmes seules,
- ✚ 1 homme avec enfants,
- ✚ 1 groupe avec enfants.



Composition familiale des ménages sorties en 2024

	Adultes	Enfants	Ménages	% Ménages
Femme avec enfant(s)	10	20	10	55%
Femme seule	6	-	6	33%
Homme seul	0	-	0	0%
Homme avec enfant(s)	1	1	1	6%
Couple avec enfant(s)	0	0	0	0%
Groupe avec enfant(s)	1	0	1	6%
TOTAL	18	21	18	100%

Sur les 44 ménages pris en charge en 2024, 18 ont quitté l'établissement dans l'année.

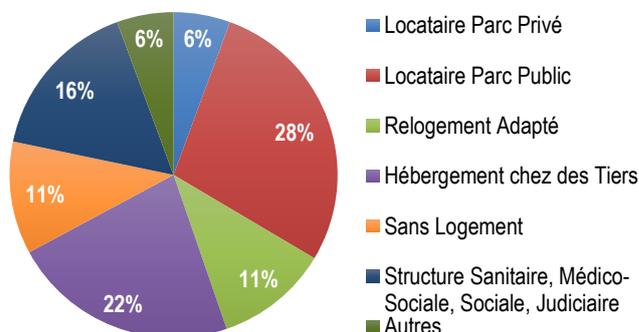
Cela correspond à 39 personnes soit 18 adultes et 21 enfants.

2.5 Solutions à la sortie et motifs

Solutions à la sortie

18 ménages ont quitté le CHRS en 2024.

SOLUTION DE LOGEMENT



L'accès au logement :

- 5 ménages sont sortis en logement autonome du parc public.
- 1 ménage a accédé en logement autonome du parc privé.

L'accès au logement autonome concerne 34 % des personnes sortantes contre 43% en 2023.

Sur les 6 ménages ayant accédé à un logement autonome, 3 ont accepté une mesure d'Accompagnement Social Lié au Logement. Cette mesure est un soutien éducatif visant à sécuriser les personnes, accompagnement à l'autonomie et à la responsabilisation des ménages lors de l'emménagement en logement.

La stabilisation du parcours des personnes s'illustre aussi à travers la réorientation de 6 ménages vers des structures sanitaires ou médico-sociales adaptées aux besoins de santé des personnes.

2.6 Durée Moyenne de Séjour

Journées réalisées

Le taux d'occupation annuel est de 94 % en 2024.

$$\text{Taux d'occupation (en \%)} = \frac{\text{Réel : 20 692 nuitées}}{\text{Prévu : 21 960 nuitées}} = 94 \%$$

Capacité autorisée : 60 places

Nombre de journées d'ouverture : 366 jours

Capacité 2024	Total
Nombre théorique de journées	21 960
Nombre réel de journées	20 692
Taux d'occupation réel en %	94 %

Le taux d'occupation du CHRS s'élève en 2024 à 94 %, contre 100 % en 2023.

Cela s'explique par une vacation de logements nécessitant une intervention technique avant toute nouvelle prise en charge.

- 1 logement diffus a été vacant suite à une fuite d'eau provenant du logement situé au-dessus. Délai d'Intervention de l'assurance, du bailleur et de l'artisan qui ont engendré un délai non négligeable

- Logements pour lesquels l'intervention d'un agent technique a été effectuée avant toute nouvelle admission (remise en état du logement : peinture / changement de mobilier ...)

- Nous avons été impacté par la présence de cafards dans plusieurs logements. Le délai d'intervention de la société extérieure et le temps incompressible du traitement, justifie également la non immédiateté de la disponibilité des logements lors de la sortie d'un ménage.

Cette année encore, un nombre conséquent d'enfants a été pris en charge avec leur(s) parent(s) au sein du CHRS Insertion.

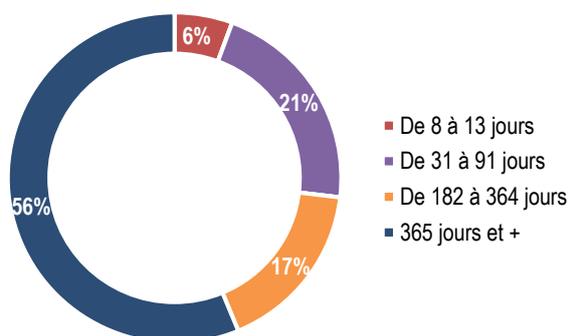
La durée moyenne de séjour en 2024 est de 204 jours soit presque de 7 mois.

Elle est en baisse par rapport à 2024 (239 jours).

Répartition des personnes adultes sorties selon la durée de prise en charge

Durée des Prises en charge	Adultes	Ménages	% Ménages
De 0 à 7 jours	0	0	0%
De 8 à 13 jours	1	1	6%
De 14 à 30 jours	0	0	0%
De 31 à 91 jours	4	4	21%
De 92 à 181 jours	0	0	0%
De 182 à 364 jours	3	3	17%
365 jours et +	10	10	56%
TOTAL	18	18	100%

DURÉE DES SÉJOURS EN 2024



Sur les 18 ménages qui ont quittés l'établissement en 2024 (soit 18 adultes), 17 % ont effectué un séjour de plus de 6 mois en 2024.

10 ménages ont effectués un séjour au-delà de 12 mois.

2.7 Comparatif éléments d'accompagnement Entrées / Sorties

Évolution des ressources des personnes entre l'admission et la sortie en 2024

Les données indiquent que le travail d'accompagnement a permis aux ménages :

- D'ouvrir des droits permettant l'obtention de ressources,
- D'augmenter leurs ressources.

En 2024, lors de la sortie du CHRS Insertion, tous les ménages, avaient des ressources.

Évolution de l'emploi des personnes sorties en 2024

	ENTRÉE			SORTIE		
	Adultes	Ménages	%	Adultes	Ménages	%
CDI	3	3	7%	1	1	6%
CDD	3	3	7%	2	2	11%
Formation Professionnelle	1	1	2%	2	2	11%
Retraité	2	1	2%	0	0	0%
Sans Emploi, Inscrit à Pôle Emploi	15	13	30%	9	9	50%
Sans Emploi, Non Inscrit à Pôle Emploi	26	23	52%	4	4	22%
TOTAL	50	44	100%	18	18	100%

Au niveau de l'emploi, nous constatons que l'insertion professionnelle du public accueilli reste fragile.

Cependant, nous pouvons constater qu'il représente 17 % des ménages sortis du CHRS I.

Concernant les ménages non-inscrits à France Travail à la sortie, cela relève de cas particuliers :

- 1 mère de famille ayant à charge ses enfants, qui n'envisageait pas de travailler,
- 2 personnes dont l'insertion par l'emploi n'était pas envisageable. La priorité de l'accompagnement éducatif étant de permettre l'accès à une démarche de soins,
- 1 personne dont l'insertion par l'emploi n'était pas une priorité, la personne souhaitant se rendre dans un autre département pour rapprochement familial.

L'insertion par l'emploi est également compliquée pour les femmes accueillies sur l'établissement, qui du fait de leur situation et / ou problématiques (enfants en bas âges, isolement, absence de diplôme, non-maîtrise de la langue Française ou problème d'addiction) rencontrent des difficultés à pouvoir s'inscrire dans un projet professionnel.

Toutefois, nous pouvons souligner que 5 des 18 ménages sortants, ont un emploi ou une formation à leur sortie, ce qui représente **un taux d'emploi à la sortie 28 % contre 16% à l'entrée au CHRS I.**

Évolution de la couverture sociale des personnes sorties en 2024

ENTRÉES / SORTIES					
Entrée	Ménages	%	Sortie	Ménages	%
Régime de Base	2	11%	Régime de Base	0	0%
Régime de Base + Mutuelle	4	22%	Régime de Base + Mutuelle	2	11%
CSS	11	61%	CSS	15	83%
AME	1	6%	AME	1	6%
Sans Couverture Sociale	0	0%	Sans Couverture Sociale	0	0%
TOTAL	18	100%	TOTAL	18	100%

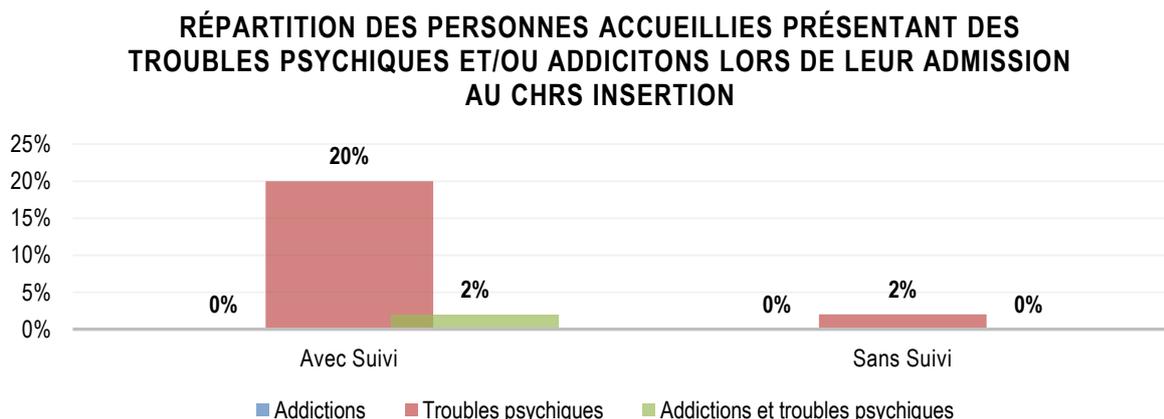
Lors de leur sortie, 100% des ménages ont une couverture sociale ; la majorité ayant la Complémentaire Santé Solidaire (83%).

Bien souvent, les personnes hébergées sont déjà bénéficiaires d'une couverture sociale à leur arrivée ; notamment la complémentaire santé solidaire (61%).

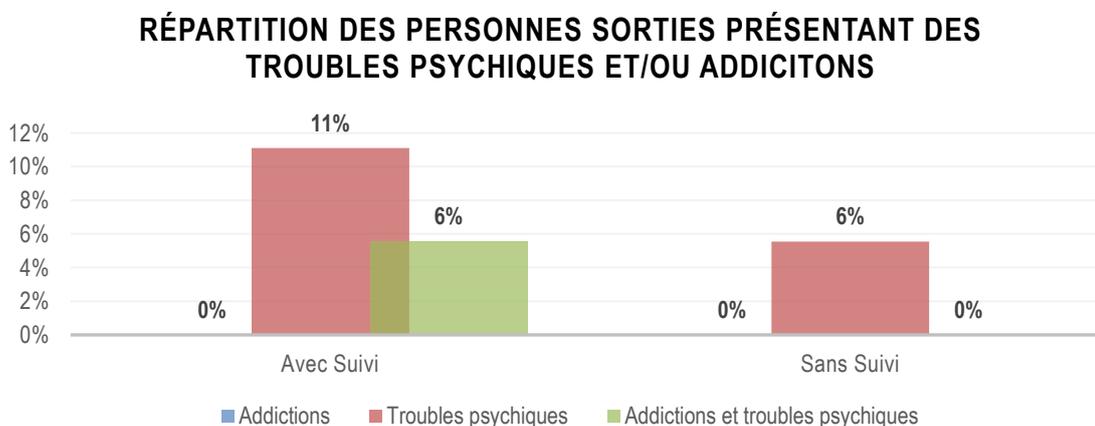
Suivi médical

L'équipe éducative favorise les bilans de santé, toujours avec l'accord avec la personne accueillie. Des orientations peuvent être effectuées vers des professionnels de santé spécialisés. Ces derniers seront alors identifiés par la personne et lors de la sortie le suivi pourra perdurer.

Sur 50 adultes pris en charge en 2024, 24 %, soit 12 personnes d'entre eux, souffraient d'Addiction et / ou de troubles psychiques lors de leur admission.



Sur les 18 personnes sorties en 2024, 4 présentaient des troubles psychiques et/ou addictifs soit 22%.



Durant le séjour des personnes hébergées, l'équipe éducative réalisé un travail conséquent. Ce travail d'orientation vers le soin concerne un nombre conséquent de personne. Cet accompagnement a permis pour la plupart une prise en charge par des professionnels adaptés (psychologue, psychiatre, orientation CMP, addictologie). Le travail en partenariat, notamment avec l'Equipe Mobile Psychiatrique Précarité, a favorisé ces orientations et la mise en place effective de démarches de soins et par conséquent de suivi adapté.

BILAN QUALITATIF

III/ LE BILAN QUALITATIF

3.1 L'accueil, l'hébergement et l'accompagnement social

Tous les ménages admis au CHRS sont orientés par le SIAO. En 2024, les modalités ont été revues en interne.

En effet, précédemment, la cheffe de service recevait les personnes avant chaque admission.

A ce jour, les personnes orientées sont reçues dans un premier temps par le futur référent désigné comme référent du logement et le co-référent ; en entretien de préadmission. Ce temps de première rencontre est bénéfique, et rassurant pour le ménage, car lors de l'admission les travailleurs sociaux qui vont l'accompagner sont le temps de sa prise en charge sont identifiés immédiatement.

La prise en charge est formalisée par un contrat de séjour, d'une durée de 6 mois, et un contrat d'accompagnement, d'une validité de 4 mois, entre le ménage accueilli, le référent, le co-référent. Un rendez-vous avec la cheffe de service et le référent de la famille est fixé afin de signer le contrat de séjour et le contrat d'accompagnement personnalisé. Celui-ci précise à la fois l'engagement de la structure, les attentes du ménage, et les modalités de mise en œuvre. Le contrat de séjour, quant à lui, énumère l'ensemble des objectifs à atteindre et sera ensuite réévalué au terme des 6 mois.

Le renouvellement du contrat d'accompagnement et du contrat de séjour se fait avec l'accord de la cheffe de service.

Une évaluation individuelle est réalisée, les objectifs fixés sont évalués, réajustés au besoin et de nouveaux axes de travail sont définis en collaboration avec le ménage.

L'équipe socio-éducative propose d'accompagner les ménages dans différents domaines, en fonction des besoins exprimés ou identifiés par les professionnels :

-  Accès aux droits administratifs et sociaux,
-  Accès à l'emploi et / ou à la formation,
-  Aide à la gestion du budget,

-  Aide à la gestion du quotidien,
-  Justice,
-  Soutien à la Parentalité,
-  Santé,
-  Vie sociale et culturelle,
-  Accès au logement autonome,
-  Installation dans le logement.

Les personnes accueillies, ayant des ressources, doivent s'acquitter mensuellement d'une participation aux frais d'hébergement :

- 30 % des ressources pour les ménages pris en charge sur le site du CHRS I
- 10% à 15% des ressources pour les ménages pris en charge en logement diffus. Ces ménages doivent également s'acquitter de la moitié des factures de consommation des fluides.

Cette participation a une valeur éducative et permet une fois par mois de faire un point sur le budget des ménages. En cas de non règlement, les travailleurs sociaux s'en saisissent pour pouvoir travailler sur la gestion du budget et la priorisation des dépenses, voire parfois identifier des dettes méconnues et mettre en place des plans d'apurement ou un dossier de surendettement ; toujours en collaboration avec le ménage.

L'absence de ressources ne conditionne en aucun cas la prise en charge au CHRS I.

Réunion des personnes accueillies :

Elle est animée par les travailleurs sociaux, une fois par mois.

Il s'agit d'un temps d'échange favorisant la communication avec l'ensemble des personnes accueillies au sein de l'établissement.

Différents points y sont abordés, en lien avec la vie collective de l'établissement : rappel du règlement de fonctionnement, transmission d'information sur la mise en place d'ateliers, programmation des activités,

Temps également où les personnes transmettent leur proposition d'amélioration dans le fonctionnement de l'établissement, proposition de sortie...

Les objectifs de cette réunion sont de :

- ✚ Permettre une liberté de parole à chacune des personnes accueillies,
- ✚ Apporter des réponses aux différentes demandes,
- ✚ Permettre aux personnes accueillies de développer leur Pouvoir d'agir : capacité d'agir sur leur environnement,
- ✚ Favoriser la participation de tous dans la vie de l'établissement.

3.2 L'insertion sociale

L'insertion sociale c'est aider des personnes en difficulté à s'intégrer ou se réintégrer au sein de la société. Cela passe par l'accès aux droits, à l'éducation, à la formation et/ou à l'emploi, la santé, l'insertion par le logement stable, ainsi que par la gestion d'un budget.

En parallèle d'un suivi social par le référent et co-référent, ces actions se réalisent également par un travail de partenariat (CAF, médecin, France Travail, Assurance Maladie, CMP, école, agence de logements sociaux, ...).

L'insertion ou la réinsertion, demande également une reconstruction de la personne aussi bien physique que psychique en renforçant aussi bien leurs compétences que leur confiance en eux.

Des ateliers, activités, sorties peuvent également être proposées sur différentes thématiques du quotidien. En général, le co-référent est un appui nécessaire pour les orienter sur les actions préventions nécessaires en fonction de leur projet d'accompagnement afin de favoriser leur ouverture aux autres, qui fait partie de l'insertion sociale.

Célia BERNARDI – Conseiller en Économie Sociale Familiale

Soutien administratif et budgétaire :

Lors de l'admission, une attestation d'hébergement est remise au ménage pris en charge ; document indispensable pour effectuer les premières démarches administratives. Les professionnels peuvent intervenir en soutien afin d'effectuer les changements d'adresse auprès des différents organismes (CPAM, Impôts, Banque, ...), en fonction des besoins et capacités du ménage.

L'équipe socioéducative fait ensuite le point sur leur situation administrative et priorise avec le ménage les démarches à effectuer (documents à jour, mise en place de ressources ...).

Il s'agit également d'accompagner les personnes à construire un projet professionnel.

Une des missions du CHRS I est de permettre aux personnes accueillies de voir leur situation évoluer notamment par un accompagnement à l'insertion ou à la

réinsertion, pouvant passer par l'accès à l'emploi ou à la formation et par l'insertion sociale.

Accompagnement vers du lien social, de l'accès à la culture et à la citoyenneté :

- **Inscription dans la vie de quartier :**

En fonction des demandes, un accompagnement individuel des personnes est proposé vers les centres sociaux de quartiers. Ces lieux favorisent les rencontres, les échanges accessibles à tous et la création de lien social. Dans ces lieux, les personnes peuvent participer à des activités de culturelles et de loisirs ainsi qu'à des ateliers pouvant les soutenir dans la vie quotidienne (peinture, couture, aide aux devoirs...).

- **Atelier jardinage**

L'atelier jardinage est un soutien important pour les professionnels. Il a permis à de nombreuses personnes d'éviter le repli sur soi et l'isolement.

Ces temps, important pouvant être un atout pour le lien social tout en découvrant ou redécouvrant les bienfaits et plaisir du contact avec la terre.

Nous constatons que cet atelier a été source d'apaisement des angoisses pour certaines personnes accueillies ; également une valorisation de leurs compétences et par conséquent une meilleure estime de soi.

Accompagnement à la santé : soutien psychologique et médical :

Un travail d'accompagnement global à la santé est indispensable pour la majorité des personnes accueillies.

Ce travail est facilité par un partenariat entre l'Association ACAL et la CPAM des Pyrénées Orientales ; se traduisant par la transmission des demandes d'affiliation, des dossiers de PUMA, des demandes de renouvellements ; à une adresse unique qui permet le traitement des dossiers plus rapidement. L'évolution de la législation concernant le renouvellement automatique des droits à la Complémentaire Santé Solidaire pour les personnes bénéficiaires du RSA évite les ruptures de droits et par conséquent facilite l'accès aux soins.

Des actions de préventions avec le CLAT (Centre Lutte Anti-Tuberculose) sont mises en place sur l'établissement.

Au niveau de la prise en charge des enfants de moins de six ans, dès l'admission, une orientation vers la PMI est immédiatement travaillée avec la famille.

Les parcours fragilisés rendent difficile la prise en charge des souffrances psychologiques voire psychiatriques et des addictions dans nos structures.

La mutualisation des moyens permet la présence au sein de l'établissement :

- *D'une psychologue*, cela est un soutien important tant pour les personnes accueillies que pour les professionnels.

Pendant son temps de présence, la psychologue propose de :

- ✚ Favoriser des temps d'écoute et de consultations à l'ensemble des personnes prises en charge au sein de l'établissement (LHSS / CHRS U et CHRS I)

- ✚ Développer des temps d'accueil et d'écoute au sein du collectif

- ✚ Participer aux réunions d'expression des usagers

- ✚ La psychologue participe également à toutes les réunions institutionnelles

- ✚ Echange régulièrement avec l'équipe socioéducative

- D'un éducateur Socio-sportif

- ✚ Etant à temps plein sur l'ensemble de la Résidence Arc En Ciel, l'éducateur socio-sportif peut assurer un suivi individualisé pour chaque personne accueillie. Ce suivi peut s'effectuer à la fois sur le site de la Résidence ou à l'extérieur (milieu naturel, zone aménagée, ...).

- ✚ L'objectif est également de proposer des activités collectives avec une ouverture au public accueilli sur les autres services de l'établissement (CHRS Insertion et CHRS Urgence).

- ✚ L'éducateur socio-sportif va développer le partenariat avec d'autres institutions (USAP, UFOLEP...). L'objectif est de permettre aux personnes accueillies de bénéficier de structures sportives équipées et de s'ouvrir sur l'extérieur

3.3 La prise en charge psychologique

La psychologue est présente 2,5 jours par semaine pour l'ensemble de la résidence Arc-en-ciel (comprenant le CHRS insertion, le CHRS Urgence ainsi que le service LHSS).

En 2024, la titulaire de ce poste a démissionné, ce qui a engendré l'absence de psychologue sur site pendant 1,5 mois ; temps du recrutement.

La psychologue se voit répartir son temps de travail en s'adaptant aux réunions d'équipes, aux temps d'analyse de la pratique, aux rencontres avec ses collègues psychologues, avec les résidents et les professionnels quand lui en est fait la demande ainsi qu'aux projets en collaboration avec ses collègues travailleurs sociaux.

Souvent, la première rencontre avec la personne accueillie se fait par le biais du travailleur social ayant proposé et acté un rdv avec la psychologue. Si ce n'est pas le cas, ce sera au psychologue d'aller à la rencontre du sujet afin de formaliser sa présence ainsi que la possibilité de prendre un rendez-vous.

L'objectif sera de permettre la création d'un espace de parole libre, sans obligations n'y automatisme. Créer un espace de verbalisation libre et sans jugements permettant la prise en compte d'une réalité interne. Ne pas être dans une injonction à une élaboration psychique tout en créant un « espace clinique » cadrant et contenant. Toujours, selon l'analyse et la demande, la psychologue pourra proposer plusieurs rencontres pouvant mener au travail psychique du sujet.

Lien entre la psychologue et ses collègues :

La place du psychologue auprès de ses collègues vise à créer une élaboration psychique sur le processus de désocialisation afin de permettre une nouvelle lecture des problématiques rencontrées (difficulté d'insertion, mise en danger, addiction, répétition, violences...). La rencontre avec le sujet peut venir questionner l'identité propre de l'intervenant (En quoi suis-je différent de cet autre qui est en face de moi) amenant une réflexion autour du contre transfert qui se met en œuvre au moment de la rencontre.

Travail pluridisciplinaire, dans le lien avec ses collègues afin de pouvoir offrir un regard clinique, analytique ainsi qu'un espace d'écoute, d'entraide et d'analyse pour les membres d'un même service.

Les difficultés de la mise en place de cette prise en charge psychologique

La présence de la psychologue 2,5 jours par semaine au sein de la Résidence Arc En Ciel amène à une malléabilité du temps. Nécessité de s'adapter au temps du sujet, au temps de la rue, ne correspondant pas toujours à l'institutionnel. La psychologue va à la rencontre en s'adaptant à la temporalité du sujet accueilli.

L'entretien avec la psychologue est toujours une proposition faite au sujet et non une obligation. Le refus doit donc être pris en compte et être respecté. N'empêchant pas, par ailleurs, la psychologue de pouvoir aller à la rencontre du sujet lors de sorties extérieures ou lors d'activités au sein de la structure. Création du lien, avec la possibilité pour le sujet de pouvoir s'en saisir.

La demande de prise en charge pour des enfants a été plus importante lors de cette année 2024. Pouvant s'expliquer par l'évolution du public accueilli : beaucoup plus de femmes seules avec enfants.

Nombre d'entretiens et de personnes accueillies reçues :

De Janvier à Septembre 2024, 15 personnes ont pu être rencontrées en CHRS Insertion.

15 personnes dont une majorité de femmes (9 femmes pour 3 hommes et 3 enfants).

Le suivi dépendait principalement de la demande et de la disponibilité des personnes mais quand cela était possible, la moyenne était d'une rencontre toutes les semaines ou tous les 15 jours.

En fin d'année, a été constaté **que** la demande pour le suivi des enfants augmente et que le travail psychologique doit évoluer dans ce sens avec la possibilité d'accueil et de travail avec les enfants.

Le suivi dépend principalement de la demande et de la disponibilité des personnes mais quand cela était possible, la moyenne est d'une rencontre toutes les semaines ou tous les 15 jours.

- Rencontre des personnes accueillies si demande exprimée ou sur proposition d'un rendez-vous suite aux observations des professionnels. L'occasion d'une première rencontre, d'une évaluation de la demande de suivi psychologique, d'une évaluation du parcours de soin en santé mentale, de la prise en soin actuelle

(psychiatrie, psychologie, addictologie etc.), une première évaluation du fonctionnement psychique de la personne, de ses attentes quant à son séjour en CHRS.

En fonction de cette première rencontre, le psychologue pourra choisir entre différents types d'intervention qu'il proposera :

- ✚ Suivi ponctuel de la personne
- ✚ Suivi régulier de la personne
- ✚ Lien avec les soignants actuels
- ✚ Orientation vers un espace de soin extérieur

Dans le bureau du psychologue ou à domicile (en chambre au CHRS ou en appartement en diffus).

En 2024, de mi-Novembre au 31 décembre 2024 :

- 9 femmes rencontrées (total 16 entretiens).
 - Rencontre familiale : lorsqu'une famille est hébergée, en fonction de la demande, il est possible que la psychologue reçoive toute la famille afin d'évaluer la problématique principale et d'ajuster son intervention. Elle pourra suivre le couple conjugal, un parent seul, un enfant seul, ou le couple parent-enfant pour travailler leur lien.
 - 1 famille rencontrée (total 1 entretien).
 - Échanges informels avec les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire pour ajustement de l'accompagnement, soutien à l'élaboration de la problématique psychique du résident,
 - Lien avec les partenaires extérieurs spécialisés dans le soin en santé mentale : psychiatrie de ville, médecin traitant, EMPP, service d'addictologie, unité psychiatrique intra ou extra hospitalières...
 - Rencontres ponctuelles avec la CDS afin de penser et accompagner la vie institutionnelle.
 - Participation à l'élaboration de certains projets institutionnels (projet cafétéria, parentalité, santé mentale)

3.4 La prise en charge de l'éducateur socio-sportif

En inscrivant son action dans le cadre de la prise en charge globale proposée au sein de la Résidence Arc En Ciel ; l'éducateur socio-sportif permet également de travailler autour de la notion du vivre ensemble. En effet, il est lui aussi garant du respect du règlement de fonctionnement du service et son action peut permettre une meilleure intégration des règles par les personnes accueillies.

De plus, la pratique d'une activité physique demande de la régularité et un certain engagement. Pour les personnes accueillies, réussir à s'investir régulièrement dans un projet sportif peut être un grand pas vers un réinvestissement social.

Les actions collectives permettent de travailler différemment avec les personnes accueillies sur le vivre ensemble. En effet, la vie en collectivité peut être source de tension et des instances collectives peuvent contribuer à une cohabitation plus sereine. Enfin la pratique collective permet pour certains d'être un levier motivationnel et d'engagement dans l'activité physique et leurs projets personnels.

Sur le plan psychique l'objectif est de pouvoir permettre aux personnes accueillies de se réapproprier leur corps ainsi que leur être à part entière. Souvent délaissé, à la rue, le désintérêt du corps amène à penser l'état de désocialisation de la personne. Le corps dans les conditions de vie à la rue souffre, et parfois, la douleur morale est si forte, que le physique sans retrouve désensibilisé comme si une dissociation s'était opérée entre le corps et l'esprit.

L'objectif est alors d'amener la personne à se réapproprier son corps, et de sortir de cette négation corporelle. Remettre le corps au centre des besoins.

La précarité amenant à des sentiments de dévalorisation ainsi que d'inutilité, la pratique sportive amène à s'autoriser à :

- ✚ Repenser son être à part entière,
- ✚ Se remettre en lien avec le monde extérieur et l'Autre.
- ✚ Travailler sur son estime de soi, sa confiance en soi ainsi que l'image de soi

C'est en cela, que la place de l'éducateur socio-sportif peut être une clé dans le parcours des personnes accueillies. Leur permettre, le temps d'un instant de s'autoriser à se ressentir et à exister en tant qu'être humain à part entière.

L'EMPP (Equipe Mobile Psychiatrie Précarité) :

Ce partenaire intervient dans notre structure une fois par semaine au sein de la résidence Arc En Ciel lors de temps de permanences définies, à destination des personnes accueillies et peuvent également se déplacer au sein des logements Diffus.

L'équipe de l'EMPP participe à une réunion mensuelle avec l'équipe éducative, afin de pouvoir échanger sur des situations suivies.

Partenaire également pour les relais auprès des centres hospitaliers (Perpignan et Thuir) ou des CMP afin de permettre à des personnes en situation de précarité de pouvoir engager un parcours de soins et de pouvoir ainsi bénéficier d'une prise en charge adaptée.

Nous notons un délai d'attente important pour des rendez-vous avec des professionnels de la santé mentale par un manque d'effectif au sein des différents établissements.

3.5 L'insertion professionnelle

L'insertion professionnelle est souvent un vecteur essentiel à l'accès en logement, notamment pour les personnes d'origine étrangère régularisées, les ressortissants de l'union européenne ou encore pour les moins de 25 ans ne pouvant bénéficier des minimas sociaux.

Cependant, nous accompagnons également des personnes très fragilisées, qui sont souvent éloignées de l'accès à un emploi direct et qui ont besoin de se recentrer sur eux-mêmes avant d'envisager une recherche d'emploi.

Accompagnement vers l'insertion professionnelle

Sur le CHRS, un professionnel est référent de l'accompagnement vers l'insertion professionnelle. Il travaille plus précisément l'accès à emploi et / ou à la formation par un accompagnement individualisé.

Pour y parvenir, différents accompagnements et ateliers ont été menés tout au long de l'année :

Nombre de personnes ayant bénéficiés d'une aide à l'emploi	17
Nombre de femmes	10
Nombre d'hommes	7
Nombre d'inscriptions à France Travail	4
Nombre de personnes ayant bénéficiés d'un atelier emploi	48
Nombre d'inscription à la mission locale	1
Nombre de personnes ayant participé à un forum pour l'emploi	6
Entrée en Projet PRO (suivi global pôle emploi)	5
Entrée en formation CFA	1
Entrée en CDD	8
Entrée en CDI	1

Depuis que j'ai pour mission transversale l'insertion professionnelle, j'accompagne des personnes prise en charge au CHRS, qui le désirent dans leur parcours d'orientation professionnelle ou de formation, en relation étroite avec France Travail, la Mission Locale, et de façon ponctuelle, les Chantiers d'Insertion, les Agences d'intérim, le CFA, l'AFPA...

Lors de ces 5 années passées, j'ai pu accompagner des personnes avec des profils très hétéroclites et j'ai pu me rendre compte de la nécessité d'adapter mon accompagnement aux difficultés et freins rencontrés.

Durant cette période, j'ai travaillé avec des personnes très éloignées de l'emploi :

- N'ayant pas travaillé depuis longtemps
- Porteuse de handicap
- N'ayant aucun moyen de locomotion
- Avec des problèmes de comportement
- Avec des problèmes de santé
- Parents d'enfant(s) en bas âge
- Ne maîtrisant pas la langue française

En 2024, une personne ayant de gros problèmes de comportement a pu être accompagner dans l'accès à l'emploi.

Lors des entretiens, cette personne avait d'énormes difficultés à se concentrer, reprenant systématiquement ce que je pouvais proposer.

Durant cet accompagnement, les freins identifiés paraissaient insurmontables pour prétendre à un emploi.

Cependant, devant l'insistance de cette personne, sollicitant plusieurs fois par jour des rencontres, reprochant de ne rien lui trouver, l'accompagnement a été maintenu, sans trop y croire. Le comportement de cette personne au sein de la structure se dégradait au fil du temps. Questionnement en équipe de l'arrêt de cet accompagnement à l'emploi, pour lequel l'ensemble de l'équipe éducative était en accord pour dire que la personne n'était pas prête.

Cette personne, quant à elle, était convaincue qu'elle pouvait et qu'elle devait travailler. L'objectif de la démarche est de respecter le choix de la personne, de la rendre actrice de son projet et de développer son autonomie. L'accompagnement à l'accès à l'emploi s'est donc poursuivi.

Au bout de quelques mois, après avoir espacés tout de même les entretiens, cette personne a finalement décroché un CDD.

Référent de l'insertion professionnelle, ayant accompagné cette personne pendant plusieurs mois, j'ai été très satisfait et agréablement surpris, pensant initialement que l'entretien d'embauche aboutirait sur un refus.

J'ai donc compris que mes représentations sociales m'avaient induites en erreur et que cette personne, grâce à sa volonté sans faille, a pu développer son pouvoir d'agir et surmonter ses difficultés pour accéder à un emploi.

Philippe DACHEVILLE
Moniteur Educateur en charge de la gestion d'Accueil
et de la Régulation du collectif

Apprentissage du français et accès au numérique

L'accès et la connaissance de l'outil numérique est aujourd'hui incontournable. Une partie du public pris en charge au sein du CHRS I connaît des difficultés d'insertion du fait d'un manque de maîtrise de la langue française et d'accès aux outils numériques.

Pour y remédier, nous avons mis à leurs disposition deux ordinateurs ; et un accès à internet.

Pour les cours de français, les personnes sont orientées vers des associations extérieures ou pour les bénéficiaires d'une protection internationale vers le service interne de l'ACAL.

3.6 L'accès au logement

L'équipe éducative travaille avec chaque ménage accueilli le projet d'accès à un logement autonome. Dès que la situation le permet, les professionnels, en collaboration avec le ménage, constitue la demande de dossier de logement auprès

des bailleurs publics. Lorsque que ménage reçoit son Numéro Unique, la demande de réservation préfectorale est alors effectuée ; cela permet au ménage de se voir attribuer un logement dans un délai plus court.

Cependant l'accès au logement autonome n'est pas la seule possibilité de sortie des personnes accueillies.

Lorsque les personnes ne semblent pas assez autonomes pour accéder à un logement, un projet vers un dispositif de logement adapté et/ou intermédiaire peut être travaillé (IML, maison relais, Résidence accueil...).

En complément, nous avons également la possibilité de mettre en place un suivi ASLL lors de l'entrée en logement autonome, qu'il s'agisse d'un logement du parc public ou du parc privé.

L'objectif de cet accompagnement est de mettre en œuvre un ensemble d'actions adaptées permettant à chaque ménage concerné d'acquérir, en fonction de sa situation, une autonomie en vue de se maintenir dans le logement. Cette mise en œuvre est subordonnée à l'accord du ménage, si tel est le cas l'éducateur référent effectue alors la demande.

3.7 Soutien parentalité et petite enfance

La question de la parentalité n'a eu de cesse d'être au cœur de nos préoccupations, le nombre d'enfant accueillis ne cessant d'augmenter.

En 2024, nous avons pris en charge 101 personnes correspondant à 50 adultes et 51 enfants.

Le soutien à la parentalité est un travail de co-construction où la complexité des situations requière des réponses adaptées.

Les ménages accueillis avec enfants sont majoritairement des familles monoparentales, souffrant de la précarité tant sur le plan économique que social ; avec des problématiques parfois psychologiques voire identitaires.



Chaque famille accompagnée sur la Résidence AEC rencontre des problématiques diverses qui peuvent pour certaines, fragiliser la relation avec leur(s) enfant(s). Parcours d'errance, addiction(s), violences intrafamiliales, rejets familiaux, contexte de violences conjugales...

La présence des enfants constitue souvent un élément central dans l'accompagnement des familles accueillies. Lorsque la santé psychique des parents est fragilisée, leur capacité à répondre aux besoins de leurs enfants peut être mise à rude épreuve.

Conscients de cet enjeu, nous travaillons en étroite collaboration avec divers partenaires pour soutenir et renforcer les compétences parentales. L'équipe de la PMI, les sages-femmes, la puéricultrice et le Conseil Départemental jouent un rôle essentiel dans cet accompagnement. Ensemble, nous œuvrons pour offrir un cadre rassurant aux familles, tout en apportant un soutien adapté à chaque situation.

Ce travail coordonné permet d'accompagner les parents dans leur rôle tout en veillant à préserver le bien-être des enfants, même dans les contextes de grande vulnérabilité.

Parentalité accompagnée au quotidien

Cette année, les enfants représentent 50% des personnes prises en charge sur le CHRS Insertion.

Les ménages accompagnés font face à des problématiques variées qui peuvent parfois fragiliser leur relation avec leur enfant. Parmi ces difficultés, on retrouve des parcours d'errance, des problèmes liés aux addictions, des violences intrafamiliales, des tensions familiales ou encore des violences conjugales.



Le jeu présente de nombreux bienfaits pour les enfants, notamment en favorisant le développement des compétences sociales, de la communication et des aptitudes physiques. Il permet également d'explorer, d'exprimer et de gérer les émotions, tout en stimulant la créativité, parmi d'autres avantages. C'est pourquoi, en 2024, nous avons redéfini l'espace de jeux au sein du CHRS, afin de le rendre accessible aux familles. Nous avons ainsi aménagé plusieurs zones adaptées à tous les âges, du bébé à l'adolescent, en réalisant des achats spécifiques et en recueillant des dons pour enrichir cet espace.

Les familles peuvent bénéficier d'un soutien et d'un étayage facilités grâce à l'accueil sur le site du CHRS. La présence de professionnels au quotidien peut aider à apaiser les angoisses des parents et à agir en tant que tiers dans la relation. Cela permet aussi d'évaluer plus finement la prise en charge des enfants. En gardant à l'esprit que la situation et les difficultés auxquelles font face les familles peuvent affecter le lien parent-enfant.

La PMI est un partenaire privilégié concernant la petite enfance et la grossesse. Pour les enfants en bas âge, une rencontre avec la puéricultrice de la PMI est systématiquement proposée. Les professionnels du CHRS présentent ses missions et se rendent disponibles pour le premier rdv. Celle-ci se déplaçant sur le site, cela facilite la mise en relation et la création d'un lien.

Pour les familles concernées par une mesure de l'aide sociale à l'enfance, les professionnels du CHRS échangent régulièrement avec les partenaires concernés afin d'assurer une prise en charge optimale de ces familles.

Être présent au quotidien permet de partager des moments informels avec les familles et d'améliorer l'évaluation de la qualité de la prise en charge des mineurs par leur parent(s).

Un travail en partenariat et en réseau :

- Un lien étroit est en place avec la PMI MSP Perpignan Nord, plus particulièrement avec l'infirmière puéricultrice qui intervient auprès des familles au sein même de la structure.
- Au fil des années, un réel réseau s'est construit afin de faciliter la communication avec les directeurs d'école, les centres de loisirs, la mairie de proximité.

Le travail en partenariat est un outil clé pour la réinsertion des personnes accueillies. Qu'il soit du domaine de la santé physique et/ou mentale, du travail, de l'apprentissage, du logement, des droits, de la justice, parentalité,

Notre collaboration avec divers acteurs, tels que les services de protection sociale (Assurance Maladie, CMP, CAF, MSA,...), les organismes de formation/emploi (CIDFF, GRETA, FLE, France Travail, chantier d'insertion,...), les bailleurs sociaux (Habitat 66, Perpignan Méditerranée, ...), les associations de défense des droits (ADIL66, La Maison des Droits et de la Justice), les structures judiciaires (l'avocat aux juges, Police, ASE, ...) et la parentalité (PMI, LAEP, École, ASE, ...), nous permet de proposer un accompagnement étayé et adapté aux besoins spécifiques de chaque personne.

Le suivi social dans l'objectif de la réinsertion sociale est très large. C'est pourquoi notre accompagnement social a ses limites et nécessite l'appui des acteurs spécifiques compétents.

Notre réseau partenarial est également un levier pour favoriser l'autonomie des résidents. Dans un premier temps, nous les orientons en les accompagnant afin de « dédramatiser » le lieu, puis les incitons à retourner de manière autonome. Cela revalorise l'estime et la confiance en soi.

Célia BERNARDI – Conseiller en Économie Sociale Familiale

APEX : Lieu d'écoute des victimes de violences CONJUGALES, des personnes auteures et des témoins de ces violences.

Accompagner les familles ayant subis des violences infra-familiales / conjugales à l'association APEX.

Les femmes victimes de violences conjugales ont besoin d'être écoutées, soutenues et accompagnées. Pour cela, l'équipe de l'APEX propose des entretiens individuels, groupes de paroles, ateliers bien être, self défense, soutien psychologique... Les enfants, eux aussi fortement impactés par les violences, ont besoin que nous prenions soin d'eux : groupes de paroles, atelier argile, entretiens sont à leur disposition.

Nous pourrions penser dans un premier temps que la question de la parentalité accompagnée n'est pas la mission principale des CHRS pour autant, nous observons

au quotidien qu'elle est essentielle. C'est pourquoi, toute l'équipe s'articule afin de mener à bien les projets permettant aux enfants de grandir dans un lieu sécurisant et repérant, et aux parents de pouvoir s'exprimer et être accompagnés au plus près de leurs besoins.

Le CIDFF est également un partenaire privilégié dans le cadre de violences conjugales.

La sphère scolaire et périscolaire :

La TISF est la personne référence qui met en lien le(s) parents avec la crèche, l'école, le collège...Elle permet de faciliter les démarches administratives et surtout d'accompagner la famille lors de la prise de contact. Elle accompagne également vers des structures de loisirs, elle est ainsi perçue comme interlocutrice privilégiée et personne « ressource » tant pour les ménages accompagnés que pour les partenaires.

L'accompagnement s'exerce dès lors que la personne accompagnée en fait la demande ; ou si la professionnelle identifie des besoins.

Afin de répondre aux besoins des ménages, un partenariat est clairement établi avec diverses structures associatives, Relais Bébé, Atelier de Pierre, Emmaüs, et l'établissement reçoit régulièrement des dons de particuliers.

Un accompagnement est également réalisé lors de l'accès au logement autonome : aide à la réalisation des démarches telles que l'ouverture des compteurs Edf, Eau, Gaz, les aides à l'aménagement (meubles, électroménagers...) et les accompagnements au repérage du quartier (mairie, maison de proximité, écoles, trajets...).

Le temps de vacances :

Des sorties à la ludothèque permettent d'améliorer le lien mère et enfants en se retrouvant autour de jeux et activités hors « de la maison ». Le cadre des structures extérieures permet de comprendre mieux pour les familles les besoins de règles à respecter. Cela apparaît plus simple car ces règles se régissent souvent sous forme ludique.

Des activités loisirs créatifs avec les enfants ont pu être mises en place, afin de développer leurs capacités et leur imagination.

La préparation et l'anticipation des anniversaires et des différentes fêtes de Pâques, d'Halloween, de Noël sont nécessaires pour maintenir une ambiance conviviale et des temps « magiques » pour les enfants.

Atelier pour la fête des mères : les enfants ont pu réaliser un cadeau pour leur maman. Cela a été très apprécié, les mamans ont toutes reçu un porte- clés.

Il a été mis en place au sein de la structure des activités découverte de la nature pour permettre des sorties ludiques et éducatives pour tous.

La TISF prend notamment contact avec les associations pour les cadeaux de Noël et pour les colis de Noël pour les personnes prises en charge au sein de l'établissement ; les personnes n'ayant pas ou ayant de faibles ressources sont prioritaires.

SORTIES

IV/ LES SORTIES ET ANIMATIONS EN 2024

PROJETS/ATELIERS

Des temps forts pour réunir parents et enfants



L'équipe éducative a organisé une kermesse au sein de la résidence Arc En Ciel, destinée aux personnes accompagnées par le Pôle Famille et le Pôle Logement. L'objectif de cette journée était de créer un moment convivial pour tous, qu'ils soient accueillis ou professionnels.

Créer du lien social : La kermesse a été un moment de rassemblement pour les familles. Cela a favorisé les

échanges, la convivialité et renforcé les liens sociaux.

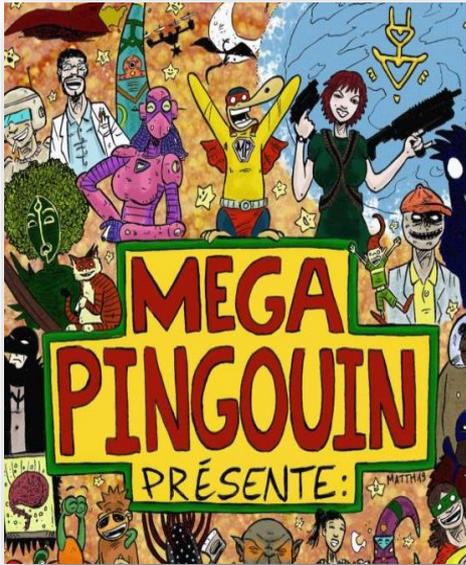
Collecter des fonds pour la résidence Arc-en-ciel : Une kermesse permet de récolter des fonds pour la résidence arc-en-ciel. Les stands de jeux, de vente de nourriture ou de tombolas peuvent générer des revenus pour financer des activités ou des besoins spécifiques.



Offrir des activités

ludiques : C'était l'occasion de proposer des jeux et des animations pour les enfants et les adultes, dans une ambiance festive. Cela a permis de divertir tout le monde, de promouvoir la créativité. Ce fut une belle expérience collective tant sur le collectif que sur le diffus.





Début du projet : Juin 2024

Nombre d'ateliers : 11

Participants : entre 3 et 6 personnes

Plus-value : Embellir et sécuriser l'environnement de la résidence, guider les personnes accueillies dans la structure, renforcer le lien social et la solidarité entre les personnes accueillies.

Difficulté rencontrée : mobiliser sur du long terme les personnes accueillies.



- Atelier cuisine :

Projet atelier cuisine élaboré en 2022, est conduit deux jeudis dans le mois.

Les ateliers sont menés par différents professionnels de la structure : Éducateur (-trice) spécialisé(e), Accompagnant éducatif et Social, Technicienne d'Intervention sociale et Familiale, Cuisinière

Le projet a été réévalué début 2023. Nous avons l'intervention de Stéphanie, la chef cuisine, sur l'un des deux jeudis. Elle mène un atelier avec les personnes accueillies le premier jeudi.

Lors du deuxième jeudi, une personne accueillie présente une recette, et se rend aux courses, accompagnée d'un professionnel. Ensuite, c'est à lui de mener l'atelier cuisine le jour J et de guider les autres personnes accueillies dans l'élaboration

de la recette. Le but de l'atelier étant que les personnes accueillies mènent l'atelier et enseignent leurs savoirs à d'autres, pour ensuite partager un moment convivial lors de la dégustation.

Les ateliers permettent aux personnes présentes de confectionner des repas autour d'un échange, d'une réflexion. Le(s) professionnel(s) sensibilise(nt) les personnes accueillies participantes sur les techniques de réalisation, d'adaptation de la recette en fonction des denrées disponibles, les aspects nutritifs des produits utilisés.

Après la confection du repas, les personnes accueillies mangent ensemble cela favorise les temps informels et la création de lien social entre les personnes accueillies et les professionnels.

Nombre d'ateliers :
14 ateliers

Participants :
Entre 5 et 10 personnes.

Plus-value : lien créé entre les personnes accueillies.

Valorisation pour les personnes menant l'atelier cuisine.

Partage des savoirs faire et compétences.

Difficultés : Mobilisation non régulière des personnes accueillies : Engagement puis désistement par la suite.



▪ Le projet Bien-Être :



La résidence Arc-en-ciel accorde de plus en plus d'importance au bien-être. À la fois sur des temps collectifs, en offrant des accompagnements en sophrologie, en organisant des séjours en extérieur. Mais aussi sur des moments individuels avec de la relaxation, des temps de sport et des moments de discussion et d'écoute.

La TISF de la Résidence Arc-en-ciel est à l'origine de ce projet en lien avec l'esthétique. Elle désirait mettre en place des séances de massage et de soins avec l'assistance d'une esthéticienne pour favoriser le bien-être des personnes accompagnées.



Par la suite, et de manière spontanée, des professionnels de l'établissement ont rencontré une esthéticienne qui a proposé de venir offrir des services aux personnes en situation de précarité.

La rencontre a permis de connecter le projet élaboré par notre collègue avec celui d'une esthéticienne à la recherche de bénévolat.



L'esthéticienne, bénévole, cherchait dans le département une opportunité de faire du bénévolat, car elle voulait, en plus de son salon indépendant, utiliser ses compétences pour aider des personnes en difficulté.

Nous avons eu plusieurs discussions, incluant une présentation de la structure, du public accueilli et de la pertinence de notre accompagnement.

Et force de constater que les personnes accompagnées ont le besoin de reconstruire et/de construire une meilleure estime de soi.

Il est à noter que les personnes accueillies sont toutes, ou presque, bénéficiaires des minimas sociaux. Elles sont rarement (voire jamais) entrées dans un institut. Les soins étant peu accessibles financièrement.



En lançant ce projet, nous cherchons à leur offrir la possibilité d'obtenir des soins esthétiques et de bien-être, même en situation précaire. Outre la prestation, il existe d'autres enjeux importants : le travail sur son image pour une meilleure intégration, un renforcement de confiance, un moment de partage vers l'extérieur.

- Ateliers permettant de diminuer les dépenses, de travailler sur le budget :

Confection de produits ménagers : Faire soi-même les lessives et adoucissants et nettoyant multi usage, avec des produits naturels

Partenaire avec Médiance Environnement énergies et fluide (technique pour moins dépenser)

Partenariat avec l'UDAF : atelier sur la gestion du budget

- Et bien d'autres projets :



VIGNETTES CLINIQUES

V/ VIGNETTE 1 : PRÉSENTATION D'UNE SITUATION

Présentation d'un accompagnement année 2024

En mars 2023, prise en charge d'une famille suite à une expulsion locative.

La famille se compose de Monsieur et Madame, de deux filles majeures et de trois enfants mineurs.

En raison de la capacité d'hébergement limitée, les filles majeures ont été prises en charge dans un studio au sein du collectif, tandis que les parents et les trois enfants mineurs ont été pris en charge dans un appartement de type T3 en diffus.

Dès le début de notre intervention, il a été évident que la famille était très méfiante envers les institutions et les professionnels, n'étant pas dans la coopération et la co-construction.

Nous avons pu évoquer cette situation en Analyse des Pratiques Professionnelles.

Il a été décidé, pour instaurer une relation de confiance, d'opter pour une approche non intrusive, respectant le souhait de Madame et Monsieur de gérer seule les aspects administratifs et de nous solliciter si besoin.

Cette stratégie a également été appliquée aux filles majeures, mais nous avons rapidement constaté des préoccupations majeures concernant leur bien-être. Elles semblaient adoptées une posture d'enfants, négligeant leurs responsabilités administratives et leur santé, notamment dentaire, ainsi que l'état de leurs vêtements.

Les dettes de participation financière ont commencé à s'accumuler, tant pour les filles prises en charge sur site que pour la famille prise en charge en logement diffus.

L'adhésion au processus d'accompagnement s'est avérée difficile, et de nombreuses zones d'ombre dans l'histoire de la famille posent question à l'équipe et aux partenaires. Nous étions également inquiets pour les enfants, l'école où sont scolarisés les 2 derniers des enfants a effectué un signalement pour motif que « les enfants semblent présenter des troubles, des absences régulières ».

Au niveau de la santé, la famille ne nous laissait par avoir de visibilité ou n'honorer pas les rendez-vous. L'ouverture de droits auprès de la CPAM était également semée d'embûches, ce qui pourtant n'était qu'en leur faveur et leur intérêt.

Enormément de problématiques dans tous les domaines, engendrant des questionnements de la part de l'ensemble de l'équipe éducative.

Pour avancer, nous avons décidé de les sensibiliser aux risques et aux conséquences d'un refus persistant de notre accompagnement, notamment la possibilité d'une fin de prise en charge.

La famille a alors révélé faire face à des dettes considérables. Nous avons proposé de les aider à constituer un dossier de surendettement, ce projet a été initialement refusé. Après de longues discussions sur les risques encourus, Madame a mentionné être en contact avec l'UDAF pour ce dossier et affirmait ne pas avoir besoin d'aide.

Cependant, l'UDAF étant un partenaire, nous a précisé l'absence de tout suivi concernant cette famille.

Ce constat a nécessité une réévaluation de notre approche. Nous avons dû confronter la famille à cette réalité, en leur offrant une nouvelle fois la possibilité d'arrêter notre accompagnement, les informant des conséquences d'une telle décision. Dans cette situation, la fin de la prise en charge aurait pu conduire au placement de leurs enfants mineurs.

Pour les filles, un signalement de majeur vulnérable est en cours d'écriture.

Grâce à ces échanges mettant en avant la réalité de leur situation et les conséquences possibles à venir, la famille a commencé à reconnaître la gravité de sa situation. Ils ont finalement accepté de déposer un dossier de surendettement et épure petit à petit la dette de participation financière aux frais d'hébergement due dans le cadre de leur prise en charge au CHRS.

Après presque deux ans d'accompagnement, nous avons également pu faire une demande de logement HLM avec réservation préfectorale.

Ce cas illustre :

- L'importance d'informer les personnes accompagnées sur leur liberté d'accepter ou non notre accompagnement, tout en les alertant sur les conséquences éventuelles d'un refus
- La complexité de la relation et de l'accompagnement éducatif efficient.

V/ VIGNETTE 2 : PRÉSENTATION D'UNE SITUATION

Présentation d'un accompagnement année 2024

Il arrive que la perception d'une situation vécue par une personne accueillie diffère selon le professionnel de jour ou de nuit. Ci-dessous, une description de cette situation par un professionnel de nuit :

La composition du ménage est une mère isolée avec son enfant (en situation de handicap), prise en charge au sein du CHRS Arc En Ciel.

Cette femme a eu un passé douloureux et s'est retrouvée seule avec son enfant, dans un pays inconnu, sans revenus, suite à des problèmes politiques dans son pays d'origine.

Même si madame a fait en sorte de s'intégrer au mieux, la barrière de la langue était une réelle difficulté, c'est grâce au professionnalisme des membres de la résidence Arc En Ciel qu'elle a réussi à s'ouvrir progressivement.

La pathologie de la fille de madame causait énormément de fatigue à madame, car cette enfant faisait régulièrement « pipi au lit », refusait les couches, ce qui amenait madame à nettoyer les draps plusieurs fois par jour et par nuit dans la buanderie collective de la structure.

Madame finissait souvent exténuée, car elle ne faisait que rarement des sommeils réparateurs prolongés.

Après plusieurs « négociations » et « explications » de l'ensemble du personnel, nous avons réussi à faire comprendre à madame que le sommeil était très important pour elle, et qu'au lieu de laver drap par drap à chaque « pipi », il y avait des draps de rechange à disposition et qu'elle pouvait regrouper 3 ou 4 machines en 1, ce qui lui laisserait du temps pour se reposer.

Une fois que madame a su trouver ce nouveau rythme, elle s'est retrouvée bien plus en forme, et a pu évoluer dans sa vie personnelle.

Les échanges, la communication sont des points clefs dans notre accompagnement ; et cette situation met bien en exergue que ces temps sont indispensables. La compréhension, l'adhésion nécessitent une temporalité propre à chaque individu.

Julien LAUTERY – Surveillant de nuit

CONCLUSION

CONCLUSION

Nous avons poursuivi nos actions sur l'année 2024 avec une équipe qui a su faire face à des difficultés de cohésion entraînant plusieurs départs et l'arrivée de nouveaux professionnels parfaitement intégrés à ce jour.

Les actions d'accompagnement pluridisciplinaires ont été renforcées avec la mise en place de binômes de co-référence (éducateur spécialisé / CESF qui coordonnent le projet d'insertion du ménage et AES ou TISF qui assurent, quand cela, est nécessaire un suivi de proximité dans la gestion du quotidien).

Cette volonté d'ajustement de la prise en charge au plus près des besoins des personnes accompagnées se traduit par des indicateurs satisfaisants : un taux de relogement de 45% et un taux d'employabilité de 28%.

L'accompagnement collectif a aussi été renforcé par la mise en place d'un planning d'activités mensuels construit lors des réunions avec les résidents, cela s'est traduit par de très belles initiatives notamment une kermesse ouverte à tous les usagers de l'ACAL qui a permis de partager un moment convivial et chaleureux.

Cette dynamique collective permet aussi une régulation du vivre ensemble et favorise le partage du sens en équipe.

Ces indicateurs de qualité vont permettre de s'engager en 2025 sur la signature d'un CPOM qui se croisera avec l'entrée en vigueur en 2026 de la réforme de la tarification des CHRS. Ces deux échéances sont cruciales pour la santé financière de cet établissement.

Afin d'appréhender au mieux ces changements, les travaux 2025 vont porter sur :

- Le déploiement du plan d'actions post audit,
- L'actualisation du projet d'établissement,
- Le suivi des actions contractualisées dans le cadre du CPOM,
- Le lancement sous forme consultative d'un plan de maîtrise des dépenses,
- Le suivi des travaux inhérents à la création de la charte Bienveillance.